BRIARRES SUR ESSONNE

(Loiret)

notre VILLAGE terre d'avenir

Agenda 21

Charte de Développement Durable

Notre Village Terre d'Avenir®

2010-2013

Association Nationale NOTRE VILLAGE

CHARTE NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR

La Charte « Notre Village Terre d'Avenir » est un outil adapté aux communes de moins de 3500 habitants : elle est l'Agenda 21 local des villages.

L'Agenda 21 local est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines et partenaires, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

Le village de Briarres sur Essonne a décidé de s'engager dans la réalisation de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » et dans sa mise en œuvre, afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Pour cela il a choisi d'agir sur les finalités suivantes :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
3. Epanouissement de tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

En s'appuyant sur 5 éléments de démarche :

1. Participation de la population et des acteurs
2. Organisation du pilotage du projet
3. Transversalité de la démarche
4. Evaluation
5. Stratégie d'amélioration continue

Localisation de Briarres sur Essonne

Fiche d'identification

Informations sur la collectivité

Nom de la collectivité :	**BRIARRES-SUR-ESSONNE**
Type de collectivité :	**COMMUNE**
Nom du maire ou du président :	**Yves TARTINVILLE**
Département :	**LOIRET**
Région :	**CENTRE**
Nombre d'habitants :	**591 habitants**
Nombre de communes :	**Une**
Superficie du territoire :	**8,23 km²**

Localité

Adresse : Mairie

Code postal : 45390 Ville : BRIARRES-SUR-ESSONNE

Téléphone : 02 38 32 11 19 Télécopie : 02 38 39 12 13

Site Internet : E-mail : mairie-de-briarres@wanadoo.fr

Informations concernant le chef de projet

Nom : TARTINVILLE
Prénom : Yves

Date de lancement de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 23 septembre 2008

Date d'adoption de la Charte Terre d'Avenir (Agenda 21 local): 26 mars 2010

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

République française – Département du Loiret – Arrondissement de Pithiviers – Canton de Puiseaux

BRIARRES-SUR-ESSONNE, le 29 Septembre 2010

Monsieur le Président,

Situé au limite de la Région Ile-de-France, le Village de Briarres-sur-Essonne est, depuis déjà plusieurs années, le théâtre de l'installation d'une nouvelle population. C'est ainsi que sa croissance ne s'est pas démentie et que les perspectives que nous devons maintenant prendre en compte sont de devoir accueillir environ 750 habitants à l'horizon 2030, contre 542 aujourd'hui. Des projets nombreux existent, allant de la construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'installation d'un réseau public d'assainissement, en passant par des projets moins spectaculaires.

Le Conseil municipal est cependant conscient que ce développement ne peut se faire à n'importe quel prix. Attaché au caractère rural de Briarres, il souhaite poursuivre cette expansion dans le respect de l'environnement, tant naturel qu'humain. Ainsi a-t-il voulu que l'ensemble de son action soit placée sous le signe d'un Agenda 21.

La démarche initiée par l'Association « Notre Village » lui a paru convenir à notre taille. La perspective d'un diagnostic indépendant ainsi que la possibilité de s'appuyer sur l'expertise que vous avez acquise en la matière nous a décidé à engager la préparation de notre Agenda 21 sous votre contrôle et avec votre aide. Vous trouverez ci-joint la délibération prise en ce sens.

Avec mes collègues du Conseil municipal, je me réjouis de cette collaboration. Notre seule ambition est de nous insérer dans un processus rigoureux mais essentiel visant le développement durable de nos Communes. Je sais que votre aide sera précieuse.

Veuillez agréer je vous prie, **Monsieur le Président,** l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux,

Le Maire,

Yves TARTINVILLE

Monsieur Claude DUVAL
Maire de Mellé

I. DESCRIPTIF DE L'ETAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

La Charte Notre Village Terre d'Avenir du village de Briarres-sur-Essonne a été adoptée par le conseil municipal du 26 mars 2010
Le plan d'action ainsi que les fiches actions qui composent la Charte en sont donc au stade de la mise en œuvre.
Plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées concernant la mise en oeuvre du programme d'actions défini par le Comité de pilotage et validé par le conseil municipal, notamment :

- *Attribution d'un marché de conseil à un architecte en vue d'élaborer un cahier des charges de la future salle polyvalente prenant en compte les conclusions du groupe de travail « Agenda 21 » ;*
- *inscription au budget 2010 des crédits nécessaires pour un audit énergétique des bâtiments communaux ;*
- *remplacement progressif des ampoules par des ampoules « basse consommation » ;*
- *achat d'une bicyclette pour la distribution du courrier administratif ;*
- *achat d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour la salle du Conseil municipal ;*
- *recours systématique au papier FSC ou PEFC dans les achats de la Mairie ;*
- *suppression des enveloppes dans l'envoi du courrier administratif interne au village ;*
- *installation d'un récupérateur d'eau pluviale à l'atelier municipal ;*
- *inscription des crédits nécessaires à l'implantation d'un point d'eau temporisé au stade Nicolas-Puren (budget 2010 du BDOP) ;*
- *installation d'un point d'apport volontaire de piles usagées, cartouches d'encre et toner, ampoules « basse consommation » et tubes au néon à la Mairie ;*
- *construction d'un composteur par une association d'insertion dans l'emprise d'un terrain municipal ;*
- *un bulletin municipal « La Gazette de Briarres » a été créé ; le Comité de rédaction mixte (Conseil municipal – Comité Agenda 21) a publié le premier numéro en Janvier 2010 ;*
- *la refonte du PLU a été entreprise et une réunion mixte Conseil municipal – Comité Agenda 21 a eu lieu en présence de l'Architecte responsable du dossier ;*
- *des travaux ont été confiés dès 2009 à l'ASER (Association d'insertion) pour, notamment, l'élagage d'arbres ou la construction d'un composteur ;*
- *la Mairie a acquis une sculpture à un artiste en 2009 et reconduit cette action en 2010 ;*
- *les Associations briarroises ont été invitées à exposer leur activité et leurs actions lors de la Fête communale de 2009 ; elles disposeront d'un espace important dans l'édition de septembre 2010 de « La Gazette de Briarres » ;*
- *les informations nécessaires au document touristique sur les chemins de randonnées ont été transmis à la Communauté de Communes des Terres puiseautines ;*
- *la potabilité du point d'eau situé devant la Mairie a été signalée ;*
- *le lavoir communal a été entièrement nettoyé par les travailleurs en insertion de l'ASER…*

II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial du village a été élaboré par l'Association Nationale Notre Village en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur la commune pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation du village par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété ce diagnostic.

Puis après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis au village afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 21 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Voici ci-dessous les éléments synthétiques du diagnostic territorial.

Synthèse d'évaluation du village de Briarres-sur-Essonne

(Audit réalisé le 13/02/2009)

POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Finalité 1 : - Gestion et maîtrise de la consommation d'énergie (régulation et extinction des chauffages et appareils électriques…) - Remplacement des ampoules dans les bâtiments publics par des leds (basse consommation)	**Finalité 1** : - La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables - Pas de diminution de l'éclairage public après une certaine heure de la nuit ni d'utilisation d'ampoules basse consommation - Pas de diagnostic énergétique - Absence de sensibilisation de la population au co-voiturage - Pas de sentiers piétonniers ni de voie cyclable
Finalité 2 : - Protection des milieux naturels et des paysages, une zone du territoire est classée en ZNIEFF et une autre en Natura 2000. Présence d'espèces de flore et de faune protégées - Entretien et aménagement des berges de l'Essonne par la Communauté de Communes - Zonage d'assainissement individuel et collectif (mise en place d'un SPANC avec gestion intercommunale) - Tri sélectif sur la commune - Réhabilitation d'une décharge sauvage	**Finalité 2** : - L'enfouissement des lignes n'est pas réalisé sur la commune - Encourager l'installation de moyens pour économiser l'eau dans les bâtiments communaux (chasse d'eau économique…) - Absence de récupération et d'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage municipal (fleurissement) mais arrosage la nuit (21h)
Finalité 3 : - Qualité et quantité d'eau satisfaisante - 1 logement social présent sur la commune - Présence d'associations actives - Accueil pour l'arrivée de nouvelles populations	**Finalité 3** : - Peu de sensibilisation des scolaires au développement durable - Maintien de quelques services publics (La Poste)
Finalité 4 : - Prise en compte des habitants dans les projets communaux (réunions thématiques, cahier de doléance…) - Présence d'un POS (2001) mais pas de ZPPAUP - Implication dans le tissu intercommunal, avec de nombreux syndicats… et appartenance à un SCOT et à un Pays - Préservation de l'esthétique de la commune et du patrimoine architectural	**Finalité 4** : - Pas de bulletin communal - Peu de services au public sur la commune, ils sont présents à Puiseaux… - Haut débit et téléphonie mobile (très bonne couverture sur le territoire) - Peu de fleurissement
Finalité 5 : - Espaces agricoles actifs (culture : céréale, maïs, betteraves…) - Présence de commerces (boulangerie, bar/restaurant et de commerçants ambulants…) - Produits d'entretien « vert » et diminution de l'utilisation d'engrais (désherbant thermique)	**Finalité 5** : - Maintien des entreprises et des artisans sur la commune - Pas de valorisation économique du tourisme mais de nombreuses manifestations - Les critères environnementaux ne sont pas pris en compte pour l'instant dans les achats publics
Appréciation :	**Appréciation** :

Synthèse d'évaluation du village de Briarres sur Essonne

(Audit réalisé le 13/02/2009) - suite

POINTS A AMELIORER	CRITERES DISCRIMINANTS
Finalité 1 : - La commune a le projet de recourir aux énergies renouvelables dans les futurs projets (salle polyvalente) - Le syndicat d'électricité a la volonté d'utiliser des leds pour l'éclairage public - Réflexion pour l'organisation du co voiturage sur la commune	**Finalité 1** : Néant
Finalité 2 : - Projet de récupérer les eaux pluviales de la nouvelle salle polyvalente pour l'arrosage du terrain de sport et de l'alimentation des WC publics - Réflexion pour un compostage des déchets verts communaux - Projet de récupération des piles et des cartouches d'encre à la mairie	**Finalité 2** : - La qualité des rejets n'est pas satisfaisante, c'est pour cela que la commune souhaite un réseau d'assainissement collectif
Finalité 3 : - Projet de créer un document avec des informations sur la commune (déchetterie, activités économiques…) - La commune a le projet de participer à la Semaine du Développement Durable à compter de 2010	**Finalité 3** : - Absence de signalisation de la potabilité du point d'eau (réseau)
Finalité 4 : - Réflexion pour transformer le POS en PLU - Projet d'une salle polyvalente HQE - Projet de créer un nouveau bulletin municipal avec une périodicité de 2 mois - Souhait de faire un site Internet pour présenter les actions de la commune	**Finalité 4** : Néant
Finalité 5 : - Projet de prendre en compte les critères environnementaux dans les futurs aménagements (cahiers des charges…)	**Finalité 5** : Néant
Appréciation :	**Appréciation** : **Critères discriminants à réaliser en priorité**

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies fossiles consommées par la commune

La commune de Briarres-sur-Essonne utilise de l'électricité et du fuel domestique pour les bâtiments communaux ainsi que du carburant pour les véhicules et engins municipaux.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative N°
1.1.1. 01	**GESTION DES DEPLACEMENTS POUR LES AGENTS COMMUNAUX (bicyclette)**	*2010 (effectif)*	*Commune*	

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

Actuellement la commune n'a pas recours aux énergies renouvelables mais envisage de le faire pour les futurs projets, notamment pour la salle polyvalente.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce justificative N°
1.1.2. 01	**RECHERCHE DE SOURCES GEOTHERMIQUES POUR LE CHAUFFAGE DE LA FUTURE SALLE POLYVALENTE** *(et, si les constructeurs le souhaitent, l'école de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines et les logements locatifs du secteur du Stade Nicolas-Puren)*	*2011*	*Communauté de Communes des Terres Puiseautines*	*44*

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune maîtrise la consommation d'énergie de ses bâtiments. Le chauffage est éteint la nuit et le weekend dans les locaux communaux. Les appareils électriques sont également éteints la nuit et le weekend sauf le photocopieur/fax et la machine à affranchir.
La commune envisage de remplacer les ampoules électriques par des ampoules basse consommation au fur et à mesure de leur usure dans les bâtiments communaux et de remplacer les appliques d'éclairage public par des appliques à LED au fur et à mesure des pannes avec le Syndicat d'Electrification de la Région de Pithiviers.
Il n'y a pas de diminution de l'intensité lumineuse après une certaine heure de la nuit car l'éclairage est permanent sur cellule et celui du clocher utilise des ampoules à sodium. L'éclairage public est géré et subventionné par le Syndicat d'Electrification de la Région de Pithiviers qui se fournit en électricité auprès d'une coopérative et non auprès d'EDF.
Des minuteries sont mises en place seulement dans les toilettes de l'école.
La commune n'a pas encore réalisé de diagnostic énergétique mais elle doit l'envisager.
La population devrait être plus sensibilisée aux économies d'énergie.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.1.3. 01	**DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**	*2010*	*Ademe*	*43*
1.1.3. 02	**AMPOULES BASSE CONSOMMATION ET ECLAIRAGE PUBLIC**	*2010 (en cours)*	*Syndicat intercommunal*	41
1.1.3. 03	**TABLEAU DE BORD ENERGIE**	*Annuel*	*Commune*	42

1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

1.2.1. Réseau routier, ferroviaire et voies navigables

L'Autoroute A19 reliant l'A5 à l'A6 et l'A10 entre Sens dans le département de l'Yonne et Artenay dans le département du Loiret a été finalisée en juin 2009 et est à environ 25 km de Briarres-sur-Essonne. La commune est traversée par deux départementales : la D25 et la D27. Elle possède un réseau de routes communales de 6 kms entretenu.

Des sentiers de randonnée sont présents notamment l'ancien GR 32 qui mène d'Orléans à Malesherbes, et des itinéraires de randonnées locales (plan départemental de randonnée). Un projet d'un guide de randonnée du canton a été proposé. La commune possède également des chemins ruraux entretenus.

Un réseau ferroviaire existe mais n'est plus utilisé.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.1. 01	**PISTES CYCLABLES (notamment dans les nouveaux quartiers)**	*A partir de 2010*	*Communauté de communes*	*56*

1.2.2. Développement des transports peu ou non polluants

Deux lignes de transport en commun desservent la commune de Briarres-sur-Essonne. Il s'agit des lignes de Malesherbes-Montargis et de Puiseaux-Pithiviers. Le transport à la demande est également mis en place.

La commune ne possède pas de sentiers piétonniers ni de voies cyclables.

Une réflexion pour l'organisation du co-voiturage sur la commune est en cours car pour le moment, il est réalisé de façon ponctuelle et spontanée. La commune devrait envisager de sensibiliser ses habitants à ces pratiques.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
1.2.2. 01	**ADAPTER LES HORAIRES DE CARS**	*2010*	*Conseil Général du Loiret*	*55*

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune possède trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La ZNIEFF du Marais d'Orville composée d'une phragmitaie de fond de vallée marécageuse, anciennes prairies inondables abandonnées depuis les années 1920. Cette zone est d'intérêt ornithologique. La ZNIEFF de la Pelouse et Pré-Bois du Larris est constituée de pelouse et prébois sur la cuesta du Gâtinais en exposition sud. Cette zone a intérêt floristique, tout comme la ZNIEFF de la Vallée de l'Essonne et de la Rimarde dont le cours d'eau est alimenté par la nappe phréatique.
Des espèces de faunes comme le lucane cerf volant, l'écaille chinée (papillon) sont protégées. Au niveau de la flore des variétés d'orchidées sont protégées.

La population est sensibilisée à la protection de la flore et de la faune une fois par an sur une journée pendant la semaine du développement durable.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Une partie du territoire communal est inclue dans le site Natura 2000 de la Vallée de l'Essonne et Vallons voisins.
Un recensement des espèces de faunes et de flores protégées a été effectué.

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES DANS LE CADRE DU PLU EN COURS.

L'affichage n'est pas règlementé mais il n'y a pas de problème d'affichage sauvage.
L'enfouissement des lignes n'est pas réalisé sur la commune.

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

L'Essonne traverse la commune sur une longueur d'environ 3 kms *(voir photo 2.2.1 page 87)*. Son entretien est géré par l'Etat. La communauté de communes des Terres Puiseautines en a la charge. Un programme d'aménagement des berges est en cours. La commune possède 4,5 kms de berge et il y a un kilomètre appartenant au domaine public.
Il n'y a pas de valorisation touristique particulière mise à part qu'il y a des moulins tous les 500 m. Il n'y a pas de chemins de randonnée le long de l'Essonne car on est sur du domaine privé (très peu de cheminement). Mais c'est sur la commune de Briarres que l'on pourrait suivre l'Essonne le plus facilement (jusqu'à Dimancheville, ça fait 3 kms) mais après le retour se ferait sur la plaine.

2.2.2. Plans d'eau

Un étang privé est présent sur la commune. Le comité de pêche souhaite organiser à nouveau des concours de pêche (AIDE AU CONCOURS DE PECHE (MATERIELS, COUPES). Cet

étang est classé deuxième catégorie. Les risques sont faibles car il fait à peu près un mètre de profondeur. Les inondations de l'Essonne ne sont pas importantes. Un moulin et deux maisons récentes sont exposés en cas de grosses crues.

2.2.3. Piscine et eaux de baignade

Une piscine est présente au niveau intercommunal, notamment sur la commune de Puiseaux. Depuis 2007 cette piscine a la particularité d'être chauffée par l'énergie solaire au moyen de 64 panneaux installés sur le toit du bâtiment. Elle regroupe un bassin de 25 m sur 7,5 m séparé en deux portions, 4 vestiaires (avec fermeture électronique) et divers locaux de matériel, d'entretien et de traitement de l'eau, permettant l'accueil simultané de 2 classes (24 semaines d'utilisation). L'équipement, bâti sur un terrain proche du collège et de l'école, est mis à leur disposition par la commune de Puiseaux. Cette piscine est gérée par le Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Puiseaux.

2.2.4. Economies d'eau

La commune doit envisager des actions en faveur des économies d'eau. Actuellement, seul un endroit pour les enfants est équipé de robinets à bouton poussoir. La commune souhaite installer des chasses d'eau économiques et des robinets à boutons poussoir dans tous les bâtiments publics.
L'arrosage municipal se fait à l'arrosoir avec une tonne à eau. Mais à certaines périodes, les horaires des employés municipaux sont décalés afin que l'arrosage se fasse à partir de 21h.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.2.4. 01	**GESTION DE L'EAU AU STADE**	*2010*	*Commune*	*5*
2.2.4. 02	**GESTION DE L'EAU ET NETTOYAGE DES RUES**	*2010*	*Commune*	*5 bis*

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La commune a commencé, en 2010, la récupération des eaux de pluies à partir du toit de l'atelier communal pour l'arrosage des fleurs de la commune et le nettoyage du matériel. La future salle polyvalente devra prévoir une récupération pour l'arrosage du terrain de sport et l'alimentation en eau des WC publics.
Il existe une défense incendie avec des poteaux et des citernes qui ne sont pas alimentés par les eaux pluviales mais par la rivière. La citerne à créer dans le cadre de l'aménagement du quartier du stade pourra être alimentée en eau pluviale par récupération sur les toitures de la future salle polyvalente et, si la Communauté de Communes des Terres Puiseautines le souhaite, de la future école.
La commune est en réflexion avec un propriétaire pour la création d'un bassin de rétention des pluies d'orage en échange d'un dédommagement de servitude.
La commune n'effectue pas de prétraitement des eaux de ruissellement de parkings, des places ou de la chaussée.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°

2.2.5. 01	**RECUPERATION DES EAUX DE TOITURE DE L'ATELIER MUNICIPAL**	*2010*	*Commune*	*13*
2.2.5. 02	**RECUPERATION DES EAUX DE TOITURE DE LA FUTURE SALLE POLYVALENTE ET DE L'ECOLE**	*2012/2014*	*Communauté de Communes*	*13 bis*

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Schéma d'assainissement (zonage)

Un zonage d'assainissement individuel et collectif est présent sur la commune.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Les hameaux en dehors du bourg et sa périphérie sont en zone d'assainissement individuel. Un SPANC est mis en place et géré par la communauté de communes des Terres Puiseautines.
Le contrôle des installations nouvelles est systématiquement effectué par la communauté de communes. La mise aux normes des installations existantes est en cours de réalisation par la communauté de communes.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.2. 01	**DIAGNOSTIC ET CONTRÔLE DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS**	*2010/2011*	Cté Cnes Terres puiseautines	15

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

2.3.3.1. Réseau de collecte

L'assainissement collectif est en cours de réalisation dans le bourg notamment pour le bâti ancien.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.3.1. 01	**CONSTRUCTION D'UN RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**	*2010/2011*	BDOP AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	

2.3.3.2. Station de traitement

Un projet de création d'une station d'épuration est en cours avec disques biologiques et décanteur secondaire. Pour l'instant les rejets vont dans l'Essonne malgré les filtres et le traitement phosphore. Cela peut entraîner des risques biologiques.
Une station avec filtre à roseaux est prévue sur la commune d'Orville.

La gestion des stations et le contrôle des rejets seront effectués par le syndicat intercommunal. La qualité des rejets n'est pas satisfaisante. C'est pour cela que la commune souhaite un réseau d'assainissement collectif.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.3.3.2. 01	**CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION (amélioration de la qualité des rejets)**	*2011*	*BDOP, Agence de l'eau Seine Normandie*	*19*

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Collecte

La collecte des ordures ménagères est assurée et gérée par le SITOMAP (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers). Elle s'effectue une fois par semaine, le mercredi.

2.4.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements sont suffisants et bien utilisés par l'ensemble des habitants.
Il n'y a pas de décharge sauvage mais à certains endroits il y a de temps en temps des dépôts illicites.

2.4.3. Pré-traitement et stockage ultime

Absent sur la commune.

2.4.4. Tri sélectif

Le tri sélectif est présent sur la commune et géré par le SITOMAP (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers).
Des sacs jaunes sont mis à disposition de la population pour trier le verre, les déchets ménagers légers (bouteilles en plastique, barquettes en aluminium,...). Pour le papier il y a un seul bac pour tout le recyclage.
Le tri est effectué par la population mais il n'est pas toujours bien réalisé. Le Syndicat fait des efforts pour améliorer le tri au niveau des habitants. Les employés municipaux effectuent aussi le tri sélectif.
Le compostage des déchets organiques est réalisé à titre individuel. Le Syndicat a distribué des composteurs. Une réflexion est menée afin de sensibiliser la population à cette pratique. La commune a le projet de recourir au compostage des déchets verts communaux.
Une déchetterie est présente sur la commune de Puiseaux à 4,5kms de Briarres-sur-Essonne. Elle est ouverte le lundi, le samedi : 8h30-12h/13h30-17h, le mercredi : 13h30-17h et le jeudi: 8h30-12h.
Le ramassage des encombrants est effectué une fois par an sur la commune. Les déchets inertes sont stockés de façon temporaire et sont ensuite tous amenés à la déchetterie.
La commune avait deux décharges. La première a été nettoyée et réhabilitée, la deuxième a été seulement recouverte. Il n'y a pas de décharge publique organisée.

La commune projette de récupérer les piles et les cartouches d'encre à la mairie. Les bouchons plastiques sont récoltés par l'école, le collège et à titre individuel, pour des actions humanitaires.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
2.4.4. 01	**RECUPERATION DES PILES, CARTOUCHES D'IMPRIMANTES ET DECHETS DIVERS**	*A partir de 2010*	*Commune, SITOMAP*	*24*
2.4.4. 02	**COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS**	*A partir de 2010*	*Commune*	

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Il n'y a pas d'entreprises industrielles sur la commune.

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'eau potable est gérée par le Syndicat des Eaux et Assainissement Briarres-sur-Essonne / Dimancheville / Orville / Le Pont. L'eau potable est traitée par UV et non par chlore.
L'alimentation en eau est suffisante. Une réserve de 200m^3 est disponible au château d'eau *(voir photos 3.1.1.1 page 87)*. En cas de développement de la commune, les réserves en eau potable seront suffisantes.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau est de bonne qualité. Elle est contrôlée par un gérant qui réalise des contrôles bi-mensuels soit un total d'environ 15 contrôles annuels en incluant les contrôles réglementaires de la DDASS (gestion et contrôle par la DDASS et contrat de gérance par Véolia pour le syndicat).
La pression est jugée satisfaisante autour de 3 bars sauf pour les poteaux à incendie où la pression est en dessous des 3 bars. Des citernes d'incendie et la viabilisation de points d'accès à l'Essonne complètent la défense du village contre l'incendie, qui n'appelle pas de remarques de la part du SDIS du Loiret.

3.1.1.3. Amélioration de la qualité de l'eau potable

Les captages ne sont pas présents sur Briarres-sur-Essonne. Ils sont situés sur la commune de Dimancheville. Ils sont protégés.
Le réseau d'eau potable n'est pas vétuste puisqu'il a été refait par Véolia (actuellement 12% d'eau non facturé) mais pas de fuite. Quelques branchements datant d'avant 1980 sont en plomb et présence de canalisations en plomb dans certaines maisons privées. Toutefois 70% du réseau de canalisations est en PVC.
Le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement BDOP a prévu d'achever en 2010/2011 le remplacement intégral de tous les compteurs entamé en 2004.

3.1.1.4. Points d'eau publics (fontaines, lavoirs, abreuvoirs)

Des points d'eau publics alimentés par le réseau sont présents sur la commune notamment une borne fontaine devant la mairie et une autre au stade et des robinets pour l'arrosage.
La signalisation de la potabilité ou non de l'eau pour les points d'eau est à prévoir par la commune.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.1.1.4. 01	**SIGNALER LA POTABILITE DE L'EAU**	2010 effectif	Commune BDOP	

3.1.1.5. Prix de l'eau

Le prix de l'eau est raisonnable. Il est de 1,28 € hors taxe le m^3, hors assainissement et sans le prix de l'agence de l'eau (0,40€). Le prix est fixé par le Syndicat des Eaux et Assainissement Briarres-sur-Essonne / Dimancheville / Orville / Le Pont.

3.2. SYSTEME EDUCATIF COHERENT ET ADAPTE

3.2.1. Système scolaire

Pour l'école maternelle, la commune de Briarres-sur-Essonne est en regroupement pédagogique intercommunal depuis 1971-1972. Pour le primaire une école est présente sur la commune qui accueille les élèves de CE1 et CE2. Elle est équipée d'une cantine.
Un collège rénové depuis 2007 est présent sur la commune de Puiseaux à 4,5kms de Briarres-sur-Essonne.
La Communauté de Communes des Terres Puiseautines a décidé de construire, sur un terrain mis à disposition par Briarres-sur-Essonne, l'une des 2 écoles destinées à remplacer les classes actuellement éparpillées dans 7 villages.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.2.1. 01	**CONSTRUIRE UNE ECOLE PRIMAIRE**	*2013*	Communauté de Communes	

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Quelques actions de sensibilisation des scolaires au développement durable sont menées *(voir photos 3.2.2 page 87)* : sorties scolaires, découverte de la route des blés qui est un sentier pédagogique permettant de découvrir le patrimoine lié à l'exploitation du blé. Des expositions d'art contemporain et lors de la fête du mois d'août sont organisées. La commune a participé une fois à la semaine du développement durable avec l'école. A partir de 2010, la commune participera tous les ans à la semaine du développement durable. La commune pourrait envisager de refaire une journée de nettoyage de la nature avec les scolaires (cela a été organisé une seule fois). Des projets pédagogiques sont réalisés dans le cadre scolaire.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Des assistantes maternelles tiennent des permanences à Briarres-sur-Essonne. La commune adhère au Relais d'Assistante Maternelle qui est géré par la communauté de communes. Une garderie périscolaire, gérée au niveau intercommunal, est organisée sur la commune d'Ondreville (à 3 minutes de Briarres-sur-Essonne). Le taux d'occupation de cette garderie est de 80%. Un car effectue le ramassage des élèves de la garderie à l'école de Briarres et inversement. Un centre de loisirs sans hébergement est présent au niveau intercommunal.

L'école que doit construire la Communauté de Communes des Terres Puiseautines inclura un espace dédié à l'accueil périscolaire.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Ces services sont absents sur la commune de Briarres-sur-Essonne. Un Centre d'Aide par le Travail (CAT) est présent à Pithiviers à 17kms.

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

La commune possède un logement social et un logement communal en bon état.
Un point Internet est mis à disposition gratuitement à la bibliothèque et à la mairie en cas de besoin.
Des jardins ouvriers ont été aménagés à une entrée de la Commune.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.1. 01	**FAVORISER L'INTEGRATION SOCIALE PAR LE TRAVAIL**	*A partir de 2010*	*Commune, ASER*	
3.3.1. 02	**BOURSES D'ECHANGES ET JARDINS OUVRIERS**	*A partir de 2010*	*Commune*	

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Les bâtiments récents (bibliothèque, mairie et future salle polyvalente) sont équipés d'aménagements spécifiques pour l'accueil des personnes handicapées. La commune n'emploie pas de personnes handicapées mais a recours à une Association d'Insertion pour certains travaux (élagage, petite maçonnerie…).

3.3.3. Manifestations culturelles

Des nombreuses manifestations culturelles sont organisées notamment la journée du patrimoine (ouverture au public de l'Eglise), participation au festival de la route des blés et organisation de concerts.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.3.3. 01	**CREATION D'UN « TROC PLANTES »**	*A partir de 2010*	*Commune*	

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

La commune adhère à l'association culturelle du Pithiverais (association de la bibliothèque).
Un comité des fêtes organise des voyages, des fêtes, un vide-grenier.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.4.1. 01	**INTEGRER PLEINEMENT LES ASSOCIATIONS DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU VILLAGE**	*A partir de 2010*	*Commune, associations Briarroises, Pôle Emploi et Mission Locale du Pithiverais*	

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

L'association des familles propose à ces adhérents diverses activités sportives et de loisirs comme le ping-pong, la gymnastique volontaire, la randonnée pédestre, le scrabble. L'association « Rencontre Amitié Loisirs » propose également des activités de loisirs.

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Une association pour la promotion de l'accordéon est présente.

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Une association de chasse est présente elle regroupe les chasseurs de la commune et ceux des communes environnantes.

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

La commune alloue une subvention identique à chaque association sauf à l'association de la promotion de l'accordéon qui n'a pas de subvention. Des locaux (salle polyvalente) et du matériel (sono, photocopieur) sont mis à disposition des associations par la commune ou la communauté de communes.

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les personnes originaires d'Ile de France s'installent en résidence principale à Briarres-sur-Essonne. La population étrangère est peu importante. Elle est surtout d'origine portugaise. En général la commune compte très peu de résidences secondaires.

3.5.2. Fréquentation touristique

La fréquentation touristique est faible. La commune ne met pas à disposition des touristes des espaces ou des points d'eau publics, WC sauf au moment de manifestations comme le rallye voiture, le tour cycliste.

3.5.3. Accueil des populations

Une journée des nouveaux citoyens est organisée une fois par an. Elle concerne ceux qui ont eu 18 ans, ceux qui ont été naturalisés et les nouveaux inscrits sur les listes électorales afin de discuter avec les présidents d'associations. Les naturalisés viennent mais pas tout le monde.
La commune est en réflexion pour créer et distribuer des documents d'informations et de présentation de la commune (déchetterie, activités économiques,...).
L'offre locative est insuffisante. Seulement 4 ou 5 offres de logements aussi bien privés qu'en secteur aidé.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
3.5.3. 01	**ORGANISATION DE LA « FETE DES VOISINS »**	*A partir de 2010 (annuel)*	*Commune*	
3.5.3. 02	**ORGANISATION DE LA « JOURNEE DU NOUVEAU CITOYEN »**	*Annuel*	*Commune*	85

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Mairie, la poste devenue un point poste en 2004 et la bibliothèque *(voir photos 3.6 page 87)* sont les seuls services publics présents sur la commune.

Les autres services publics (gendarmerie, centre de secours, trésor public,...) sont présents sur les communes de Puiseaux, Pithiviers et Malesherbes.

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

L'information circule bien au sein de l'équipe de municipale ainsi qu'avec les agents communaux et les structures intercommunales. Les informations légales sont affichées. La commune dispose de sept panneaux d'affichage dont quatre de grande taille *(voir photo 4.1.1 page 88)* et d'une vitrine à la mairie. Certains panneaux sont situés à côté de la boulangerie. Les documents de la mairie sont distribués dans chaque boîte aux lettres. Les informations d'ordre général ou plus spécifiques sont également mises à disposition des habitants.

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions publiques sont organisées sur différents thèmes notamment sur des sujets comme la sécurité routière (aménagements), les Agendas 21, le PLU, la future salle polyvalente...
Il y a un cahier de doléance à la Mairie pour pouvoir s'exprimer.
Des réunions avec les agents sont organisées périodiquement pour l'évolution de leur poste, pour leur demander leurs problèmes, leurs souhaits. Tout cela dans un souci de s'exprimer.
Un conseil des jeunes avait été mis en place il y a cinq ans mais il n'a fonctionné que deux ans. La commune souhaiterait le relancer. La commune a le projet également de refaire un journal communal qui paraîtrait tous les deux mois.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.1.2. 01	**BULLETIN MUNICIPAL**	*A partir de 2010*	*Commune*	79
4.1.2. 02	**ARTICLES DANS « LE PETIT JOURNAL DE BRIARRES » ET RELAIS POUR LA MISE EN PLACE DU CO VOITURAGE**	*A partir de 2010*	*Commune*	
4.1.2. 03	**COMITE DE SUIVI DE L'AGENDA 21**	*A partir de 2010*	*Commune*	

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune n'a pas de site officiel. Il est sur le site d'une association mais il ne vit pas assez. Briarres-sur-Essonne souhaite créer son site Internet afin d'y présenter les actions de la commune.
La commune communique par le biais d'articles dans la presse locale (Le Courrier du Loiret).

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

La commune a mis en place un Plan d'Occupation des Sols (POS) en février 2001 mais elle est en réflexion pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de gérer la pression foncière. De plus la commune souhaite une plus grande mixité sociale et des habitations aidées (HLM).
Le POS prend en compte actuellement la zone d'urbanisation, la gestion des eaux usées et les constructions par rapport au classement de l'église. Dans le futur PLU, l'écologie sera prise en considération.

Les plantations et les éléments préserver sont pris en compte dans le PLU malgré qu'il n'y ait pas de ZPPAUP. Les espaces naturels sont protégés et pris en compte et les zones agricoles sont limitées.

La commune n'a pas mis en place un Plan de Prévention des Risques (PPR) malgré l'impact de l'Essonne.

La commune maîtrise bien son foncier car elle ne possède pas de constructions irrégulières. Elle possède également des réserves foncières : 7000m² ; un projet est en discussion de 17 à 40 000 m² d'obtention de terrains. Un projet d'acquisition en 2009 de terres agricoles pour l'instant avec changement en PLU est prévu.

L'application du permis de démolir est prévue sur l'ensemble des terrains appartenant à la commune.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.1. 01	**CONSTRUIRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE FACON A GARANTIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE BRIARRES SUR ESSONNE**	*2010/2011*	*Commune, SCOT, Com Com des Terres Puiseautines, Chambres consulaires*	*31*

4.2.2. Bâti communal

Le diagnostic amiante a été réalisé dans un logement communal à l'école.

La prochaine salle polyvalente est prévue comme étant un bâtiment HQE. Le cadre architectural et paysager de la commune est pris en considération. La commune pourrait peut-être reprendre l'étude diagnostic réalisée en 2001 pour la mise en place d'un Plan d'Aménagement de Bourg (PAB) inclus dans le projet de la construction de la salle polyvalente.

Le cœur de l'église est inscrit aux monuments historiques *(voir photo4. 2.2 page 88)*. Le moulin de Briarres est à restaurer mais il appartient à un privé.

Le petit patrimoine comme le lavoir *(voir photo 4.2.2 ter page 88)* est entretenu et mis en valeur. Un itinéraire de découverte « la route du blé » est géré par la commune *(voir photo 4.2.2 bis page 88)*. Le long de cet itinéraire, deux fermes, la plaine, trois moulins et l'église peuvent être visités. Des panneaux explicatifs fournissent les principales indications sur chaque lieu.

Des aménagements de sécurité routière sont mis en place (passages piétons, quelques trottoirs mais peu car 80% des rues sont étroites, des panneaux indiquant la vitesse des véhicules). Des chicanes sont également mises en place à cause de la vitesse des poids lourds.
La commune envisage de resserrer une chicane pour que les poids lourds passent à 15km/h. Une zone à 30km/h est existante dans le cœur du village et la rue de l'Evangile Buisseau est une zone à 45km/h. Des efforts de ralentissement seront poursuivis, notamment Route de Villereau.

4.2.3. Préservation de l'esthétique

La commune possède très peu d'espaces verts, il y a peu de fleurissement de part la configuration du village. Avoir des arbres et des fleurs ne fait pas partie du paysage de la région. Malgré tout il reste des espaces à améliorer.

Le mobilier urbain est classique et de faible quantité. Les rues sont propres et nettoyées par une balayeuse appartenant à la commune. Une personne en contrat CAE est employée pour l'entretien des rues et des édifices publics.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
4.2.3. 01	**GESTION DURABLE DU FLEURISSEMENT**	*Annuel*	*Commune*	
4.2.3. 02	**AMENAGEMENT ESPACE « JEUNES ENFANTS »**	*2015*	*Commune*	

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active est majoritaire à Briarres-sur Essonne. Les catégories d'actifs travaillant sur le territoire communal sont les assistantes maternelles, les maçons et les agriculteurs. Les autres travaillent à l'extérieur (Orléans, Paris, Pithiviers, Puiseaux...). La commune travaille en partenariat avec la mission locale pour les contrats aidés. L'ANPE et la mission locale tiennent une permanence sur la commune de Puiseaux.

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

Aucun service de santé n'est présent sur la commune. Ambulances, pharmacies, médecins, dentistes, kinésithérapeutes,..., sont localisés au niveau intercommunal, sur la commune de Puiseaux à deux minutes trente de bourg de Briarres-sur-Essonne.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Une maison de retraite est présente sur la commune de Puiseaux. Il s'agit de la Résidence du Parc : un EPADH public d'une capacité d'accueil de 90 lits.

Les personnes âgées habitant sur Briarres-sur-Essonne bénéficient des aides à domicile, du portage de repas gérés par l'association ASSAD (à la fois privée et publique), et de la téléalarme par le biais de la présence verte aidé par la commune si nécessaire.

Deux repas des anciens sont organisés : un par le club des aînés et l'autre par la municipalité.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer un colis leur est offert. La commune préfère l'organisation d'un repas par rapport au colis afin de favoriser les échanges entre les habitants.

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Ils sont peu présents sur la commune. Une banque alimentaire est organisée par les services de la mairie. Des coiffeuses à domicile se déplacent sur la commune. Les autres services au public sont présents sur la commune de Puiseaux. Un cinéma mobile propose des séances une fois par mois le mercredi après-midi. Un terrain de golf est présent sur la commune d'Augerville la Rivière et des centres équestres sont localisés sur les communes de Malesherbes et de Desmont.

4.5.2. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit couvre la totalité du territoire communal. La couverture de la téléphonie mobile est assurée par les trois opérateurs et elle est jugée satisfaisante malgré quelques perturbations liées à l'église.

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

Briarres-sur-Essonne fait partie de la Communauté de Communes des Terres Puisautines (changement de nom en 2009) regroupant 13 communes : Augerville-la-Rivière, Aulnay-la-Rivière, Boësses, Bromeilles, Desmont, Dimancheville, Echilleuses, Grangermont, La Neuville-sur-Essonne, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux et Briarres-sur-Essonne.

La commune adhère à divers syndicats intercommunaux : Syndicat des Eaux et d'Assainissement Briarres-sur-Essonne / Dimancheville / Orville / Le Pont, Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers, Syndicat de l'Electricité de la Région de Pithiviers, Syndicat de l'Œuf et de l'Essonne.

4.6.2. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

Elle fait partie du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais qui a mis en place un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

4.6.3. Jumelage avec un pays en difficulté

La Commune n'est pas jumelée spécifiquement avec une ville étrangère. Cependant, un jumelage avec la ville allemande de Nieder-Roden concerne, de fait, l'ensemble du Canton de Puiseaux.
La Syndicat BDOP consacre 1% du produit de la vente d'eau à une association pour le développement de Sassanou, village du Togo.

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont majoritaires sur le territoire communal. On y cultive essentiellement des céréales, des betteraves et du maïs. Certains agriculteurs pratiquent l'agriculture raisonnée en remplissant des fiches avec un suivi par rapport aux traitements, aux terres utilisés. Il n'y a pas d'élevages.

Un suivi de l'irrigation et un tableau de bord de l'agriculture biologique seront mis en place avec les agriculteurs locaux.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.1.1. 01	**ETABLISSEMET DE STATISTIQUES ANNUELLES DE L'IRRIGATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (tableau de bord)**	*2010*	*Commune,*	

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

La commune ne possède pas de terrains ou de bâtiments à mettre à disposition des nouveaux exploitants agricoles.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.1.2. 01	**CREATION D'UN MARCHE ANNUEL DES PRODUITS LOCAUX**	*2010*	*Commune, producteurs locaux*	

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Les espaces naturels sont importants sur la commune. La commune est propriétaire de petits bois. Une zone humide est présente : toute la zone du marais d'une surface d'une dizaine d'hectares et la commune souhaiterait l'agrandir.

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Il n'y a pas d'activités polluantes déclarées sur la commune.

5.2.2. PME

Seule une entreprise de travaux agricoles exerce son activité sur la commune de Briarres-sur-Essonne. Les autres PME sont présentes au niveau intercommunal.

5.2.3. Politique d'accueil

Il n'y a pas de politiques d'accueil de menée car la commune n'est pas classée en zone de revitalisation rurale.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.2.3. 01	**MAINTENIR LES ENTREPRISES LOCALES, FAVORISER LEUR EPANOUISSEMENT ET ATTIRER DE NOUVELLES ACTIVITES**		*Com Com des Terres Puiseautines, Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais (ORAC)*	*63*

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Une boulangerie-pâtisserie est installée dans un local communal *(voir photos 5.3.1 page 88)*. Elle fait un peu d'épicerie. Un bar-restaurant, un brocanteur et des commerçants ambulants sont présents sur la commune. Un boucher-charcutier, un épicier, un poissonnier passent une fois par semaine. Il y a également, des camions de surgelés qui passent régulièrement sur la région en fonction des commandes.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement…)

Les commerces sont de bonne qualité notamment le pain de la boulangerie de Briarres qui est réputé.

5.3.3. Politique d'accueil

La première ORAC est finie depuis 3 ans donc le premier boulanger en a bénéficié pour l'achat d'un camion.

Une deuxième ORAC est en cours de démarrage au sein du Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais.

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

Un artisan maçon est installé sur la commune. Il exerce une activité de maçonnerie, de couvreur, de terrassement. Deux petites entreprises se sont installées récemment sur la

commune. La première est une entreprise de négoce de pièces détachées et la deuxième est une entreprise de câblages (informatiques et basse tension).

5.4.2. Qualité de l'offre

La commune a fait appel au maçon installé sur son territoire pour le ravalement de l'école, la réfection du toit de la mairie, pour la boulangerie.

5.4.3. Politique d'accueil

Il n'y a pas de bâtiments, de terrains mis à disposition des artisans.

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Hébergements et services payants pour les touristes

Il n'y a pas d'hébergements touristiques sur la commune. La dernière chambre d'hôtes a cessé son activité du fait du décès de la propriétaire.

5.5.2. Qualité de la politique d'accueil touristique

Des informations touristiques sont disponibles à la mairie notamment sur les sentiers découvertes.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.5.2. 01	**DOCUMENTS POUR LES TOURISTES (RECENSANT LES CHEMINS DE RANDONNEE…)**	*2014*	*CG Loiret, La Poste, Les commerçants*	
5.5.2. 02	**ENTRETIEN DU PATRIMOINE TOURISTIQUE**	*2014*	*CG Loiret*	

5.5.3. Manifestations commerciales à vocation touristique

En juin beaucoup d'animations sont organisées notamment le 1er samedi de juin: organisation du Certificat d'étude « O Briarres », le 2ème weekend de juin, c'est l'art contemporain (exposition), 3ème weekend de juin, c'est le concert et le 4ème weekend de juin, c'est un autre concert, opéra, Jazz en 2009, pièce de théâtre, suivie d'un dîner avec les acteurs (repas dans les 15-16€) pour rencontrer les acteurs. Dernier dimanche d'août c'est la fête des moissons à destination des Briarrois avec animation humoristique, musique...et exposition sur la gestion de l'eau. Un vide grenier est organisé au mois de mai.

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction dans les appels d'offres de critères environnementaux

Les critères environnementaux seront pris en compte pour les appels d'offres pour la construction de la future salle polyvalente. Pour l'instant il n'y a pas de clauses pour les appels d'offres pour les marchés de travaux publics

5.6.2. Introduction dans les cahiers des charges de critères environnementaux

La commune envisage d'introduire les critères environnementaux dans les cahiers des charges pour les futurs aménagements.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.2. 01	**CONCEVOIR LES FUTURS LOCAUX MUNICIPAUX DANS LE RESPECT DU DEVELOPPEMENT DURABLE**	*2010*	*Com Com, Région Centre, CG Loiret, ADEME, Syndicats…*	

5.6.3. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La commune achète des produits d'entretien « verts » pour le gros nettoyage notamment le nettoyage des tags. La commune incite les employés communaux à diminuer l'utilisation des engrais et à utiliser le désherbage thermique mais ce n'est pas efficace. Elle souhaite qu'ils se forment à cette technique.

Les employés municipaux utilisent du papier durable issu des forêts gestion durable. La communauté de communes n'utilise pas de produits alimentaires labellisés ou bio pour les cantines scolaires.

La vaisselle jetable utilisée lors des manifestations (Fêtes patriotiques, Fête communale, inaugurations…) est constituée de matériaux recyclables.

N° d'action et de fiche-action	Action	Phasage	Porteur et Partenaires	Pièce Justificative N°
5.6.3. 01	**RATIONALISATION DES CONSOMMATIONS DE PAPIER**	*Annuel*	*Commune*	75

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°1.1.1.01

Gestion des déplacements pour les agents communaux

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La Commune est, par nécessité, importante consommatrice d'énergie. Elle utilise des véhicules et des outils pour l'entretien des voies et des espaces verts. Elle décide de s'engager systématiquement dans la recherche et l'utilisation de tous les moyens d'économiser l'énergie.

- Utiliser une bicyclette pour les déplacements des agents communaux ne nécessitant pas le transport d'outils *(réunion du 6 Juin)* ;
- Procéder à un entretien systématique des véhicules municipaux pour maintenir leur rendement énergétique *(réunion du 6 Juin)* ;

Réalisation : L'action fait appel autant à des comportements qu'à un programme précis. Elle suppose la prise de conscience des nécessités des économies d'énergie. Elle commence par la mise en œuvre de quelques mesures, variables selon les buts recherchés.

Exécution : La plupart des actions dépendent de la Mairie. Les mesures à prendre par la Commune seront mises en œuvre aussi vite que possible.

Moyens financiers :

Déplacements des agents communaux :
- Acquisition d'une bicyclette (budget 2009) : 499,00 €

Entretien des véhicules municipaux :
- pour mémoire

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation d'électricité ;
- Evolution de la consommation de fuel domestique ;
- Evolution de la consommation de gazole ;

Des tableaux de bord seront mis en place pour chaque source d'énergie

Pièce(s) justificative(s) N° : 44

Fiche Action n°1.1.2.01

Recherche de sources géothermiques pour le chauffage de la future salle polyvalente

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La Commune envisage de construire une salle à la dimension prise par le Village. Parallèlement, elle mène une refonte de son PLU pour permettre la construction d'une école de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines et de logements locatifs aidés. Ces équipement devraient tous se situer aux abords du stade Nicolas-Puren.
Dans le même temps, la Communauté de Communes des Terres Puiseautines a aménagé, dans le village voisin d'Ondreville-sur-Essonne, un ancien moulin destiné à accueillir le Pôle d'Excellence Rurale des métiers du blé et du pain. Cet aménagement a donné lieu à l'installation de chauffages par géothermie.
La Commune souhaite de cette exprience soit mise à profit pour le chauffage des équipements publics et des logements locatifs projetés dans le PLU.

Réalisation : L'action nécessite une concertation avec les trois constructeurs : Commune, Communauté de Communes et organisme HLM. La Mairie de Briarres-sur-Essonne pourrait en être l'animateur.

Exécution : Le projet d'un réseau de géothermie sera inclus dans les travaux confiés à une programmiste dans le cadre de la préparation du cahier des charges de la future salle polyvalente. Des concertations seront engagées avec les autres constructeurs de la zone.

Moyens financiers :

Pré-étude de géothermie : PM

Critères de suivi :

- Réalisation d'un réseau de géothermie aux abords du stade ;
- A défaut, chauffage de la salle polyvalente par des technologies durables.

Pièce(s) justificative(s) N° : 43

Fiche Action n°1.1.3.01

Diagnostic énergétique

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La Commune est, par nécessité, importante consommatrice d'énergie. Elle chauffe et éclaire les bâtiments publics. Elle assure l'éclairage nocturne des rues. Elle utilise des véhicules et des outils pour l'entretien des voies et des espaces verts. Elle décide de s'engager systématiquement dans la recherche et l'utilisation de tous les moyens d'économiser l'énergie.

- Procéder à un audit énergétique des bâtiments communaux
- Procéder aux travaux d'isolation nécessaires ;

Réalisation : L'action fait appel autant à des comportements qu'à un programme précis. Elle suppose la prise de conscience des nécessités des économies d'énergie. Elle commence par la mise en œuvre de quelques mesures, variables selon les buts recherchés.

Exécution : La plupart des actions dépendent de la Mairie.

Les mesures à prendre par la Commune seront mises en œuvre aussi vite que possible.

Moyens financiers :

Audit énergétique des bâtiments communaux :

- Coût moyen constaté : 4 000 €
- Subvention ADEME : 2 800 €
- Autofinancement de la Commune (budget 2010) : 1 200 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- ADEME (pour l'audit énergétique des bâtiments) ;

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation d'électricité ;
- Evolution de la consommation de fuel domestique ;

Des tableaux de bord seront mis en place pour chaque source d'énergie

Pièce(s) justificative(s) N° : 41

Fiche Action n°1.1.3.02

Ampoules basse consommation et éclairage public

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Date de création :
Porteur de l'action :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La Commune est, par nécessité, importante consommatrice d'énergie. Elle chauffe et éclaire les bâtiments publics. Elle assure l'éclairage nocturne des rues. Elle décide de s'engager systématiquement dans la recherche et l'utilisation de tous les moyens d'économiser l'énergie.

- Remplacer systématiquement les ampoules électriques par des ampoules basse consommation au fur et à mesure de leur usure *(réunion du 6 Juin)* ;
- Remplacer les appliques d'éclairage public par des appliques à LED au fur et à mesure des pannes *(réunion du 6 Juin)* ;

Réalisation : L'action fait appel autant à des comportements qu'à un programme précis. Elle suppose la prise de conscience des nécessités des économies d'énergie. Elle commence par la mise en œuvre de quelques mesures, variables selon les buts recherchés.

Exécution : La plupart des actions dépendent de la Mairie.

Moyens financiers :

Remplacement des ampoules dans les bâtiments :

- L'action n'a pas à être chiffrée ; elle est déjà en vigueur.

Remplacement des appliques d'éclairage public :

- Sur la base de 4 remplacements par an :
  - Surcoût par rapport à des appliques classiques : 1 800 €
  - Subvention SIERP : 1 400 €
  - Autofinancement de la Commune (budgets annuels) : 400 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Syndicat intercommunal pour l'Electrification de la Région de Pithiviers (pour l'éclairage public)

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation d'électricité ;

Des tableaux de bord seront mis en place pour chaque source d'énergie

Pièce(s) justificative(s) N° : 42

Fiche Action n°1.1.3.03

Tableau de bord énergie

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Date de création :
Porteur de l'action :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La Commune est, par nécessité, importante consommatrice d'énergie. Elle chauffe et éclaire les bâtiments publics. Elle assure l'éclairage nocturne des rues. Elle décide de s'engager systématiquement dans la recherche et l'utilisation de tous les moyens d'économiser l'énergie.

- Créer un tableau de bord de l'énergie consommée *(réunion du 6 Juin) ;*

Réalisation : L'action fait appel autant à des comportements qu'à un programme précis. Elle suppose la prise de conscience des nécessités des économies d'énergie. Elle commence par la mise en œuvre de quelques mesures, variables selon les buts recherchés.

Exécution : La plupart des actions dépendent de la Mairie.

Les mesures à prendre par la Commune seront mises en œuvre aussi vite que possible.

Moyens financiers :

Tableau de bord de l'énergie consommée :
- pour mémoire

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation d'électricité ;

Des tableaux de bord seront mis en place pour chaque source d'énergie

Pièce(s) justificative(s) N° : 56

Fiche Action n°1.2.1.01

Pistes cyclables

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Date de création :
Porteur de l'action :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La Commune décide de s'engager systématiquement dans la recherche et l'utilisation de tous les moyens d'économiser l'énergie.

- Réfléchir à l'instauration de pistes cyclables :
  - entre Briarres-sur-Essonne et Puiseaux, éventuellement par la voie de chemin de fer *(réunion du 6 Juin)* ;
  - entre le bourg et la future salle polyvalente *(réunion du 27 Juin) ;*

Réalisation : L'action fait appel autant à des comportements qu'à un programme précis. Elle suppose la prise de conscience des nécessités des économies d'énergie. Elle commence par la mise en œuvre de quelques mesures, variables selon les buts recherchés.

Exécution : La plupart des actions dépendent de la Mairie. La création d'une piste cyclable entre Briarres-sur-Essonne et Puiseaux devra faire l'objet d'une étude avec la Communauté de Communes des Terres Puiseautines.

Moyens financiers :

Pistes cyclables :
- Etudes à mener et à chiffrer au cas par cas à partir du budget 2010 ; pas de financement prévisible.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Communauté de Communes des Terres Puiseautines (pour la piste cyclable intercommunale) ;

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation d'électricité ;
- Evolution de la consommation de fuel domestique ;
- Evolution de la consommation de gazole ;

Des tableaux de bord seront mis en place pour chaque source d'énergie

Pièce(s) justificative(s) N° : 55

Fiche Action n°1.2.2.01

Adapter les horaires de cars

Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie

Date de création :
Porteur de l'action :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : La commune décide de s'engager systématiquement dans la recherche et l'utilisation de tous les moyens d'économiser l'énergie.

- Adapter les horaires des cars aux nécessités des habitants pour leur permettre de ne pas utiliser de véhicule particulier *(réunion du 27 Juin)* ;

L'adaptation des horaires de cars devra être demandée au Conseil général du Loiret, dont dépend le sujet.

Moyens financiers :

Adaptation des horaires de cars :
- pour mémoire

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Conseil général du Loiret (pour les horaires de cars) ;

Pièce(s) justificative(s) N° : 5

Fiche Action n°2.2.4.01

Gestion de l'eau au stade

Optimisation de l'utilisation de l'eau

Date de création :
Porteur de l'action :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude :

Le stade a été équipé d'un branchement d'eau, actuellement utilisé à l'occasion des fêtes qui s'y déroulent. Ce branchement, théoriquement inaccessible en temps normal, est parfois ouvert par des utilisateurs du stade, qui s'y rafraîchissent. Force est cependant de constater qu'il arrive que le branchement ainsi indûment ouvert ne soit pas refermé.

Réalisation : La pose d'un point d'eau sécurisé et accessible au stade semble possible.

Exécution : Un point d'eau sécurisé et temporisé sera installé au stade par les soins du BDOP, si celui-ci l'accepte.

Moyens financiers :

- Installation d'un point d'eau temporisé : 2 050,00 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- BDOP (financement du point d'eau du stade)

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation d'eau au stade

Pièce(s) justificative(s) N° : 5 bis

Fiche Action n°2.2.4.02

Gestion de l'eau et nettoyage des rues

Optimisation de l'utilisation de l'eau

Date de création :
Porteur de l'action :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Le nettoyage des rues et l'arrosage des fleurs nécessite une importante quantité d'eau. Cette eau est fournie gratuitement par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement de Briarres-Dimancheville-Orville-Le Pont (BDOP) à partir du forage de Dimancheville. L'utilisation de l'eau de l'Essonne pour certaines tâches pourrait être envisagée.

Réalisation :

La problématique de l'arrosage et du lavage des trottoirs est plus complexe. L'eau distribuée par le BDOP n'étant pas spécifiquement traitée (seule une désinfection UV est en place), sa distribution entraîne essentiellement une dépense d'électricité. En raison des sources d'approvisionnement de l'électricité, cette énergie ne contribue que peu à la production de gaz à effet de serre. En revanche, le pompage d'eau dans l'Essonne ne pourrait se faire qu'au moyen de pompes fonctionnant au gazole. D'autre part, l'état de la rivière, plus préoccupant que celui de la nappe phréatique dans laquelle puise le forage de Dimancheville, risquerait d'être dégradé par de nouveaux pompages.

Exécution : Pour le lavage des trottoirs et l'arrosage des plantes, dans l'attente de la mise en place de récupérateurs d'eau sur les bâtiments publics, l'attention des agents communaux sera attirée sur les bonnes pratiques à observer. Un soin particulier devra être apporté au lavage des trottoirs, à effectuer de préférence sur un sol humide et, chaque fois, en veillant à limiter au strict nécessaire la dépense en eau.

Dès la pose de récupérateurs d'eau, il sera fait appel en priorité à ces réserves pour les tâches municipales.

Moyens financiers :

- Lavage et arrosage : pm

Pièce(s) justificative(s) N° : 13

Fiche Action n°2.2.5.01

Récupération des eaux de toitures de l'atelier municipal

Date de création :
Porteur de l'action :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Quatrième finalité :L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : L'atelier municipal est situé derrière la Mairie, dans des locaux séparés. Il comporte deux bâtiments reliés par un petit hangar. Les eaux pluviales sont toutes recueillies dans la cour.

Réalisation : Chacun des toits dispose d'une descente de gouttière qui pourrait être reliée à une ou plusieurs citernes servant au nettoyage des véhicules et des outils, voire à l'arrosage municipal.

Exécution : Une première citerne sera installée pour recueillir les eaux pluviales de l'atelier lui-même. Au vu du résultat de la mesure, d'autres citernes pourront être installées à la descente des gouttières du hangar et du bâtiment abritant les réserves.

Critères de suivi :
- Quantités d'eau recueillie.

Pièce(s) justificative(s) N° : 13 bis

Fiche Action n°2.2.5.02

Récupération des eaux de toiture de la future salle polyvalente et de l'école

Optimisation de l'utilisation de l'eau

Date de création :
Porteur de l'action :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : La future salle polyvalente devrait occuper une surface au sol d'environ 500 m^2. L'école envisagée par la Communauté de Communes des Terres Puiseautines devrait comporter environ 2 800 m^2 de plancher. Parallèlement, la configuration des lieux et l'état du réseau d'eau potable du secteur conduira, pour des raisons de sécurité, à la création d'une bâche de réserve d'eau pour la défense contre l'incendie.

Réalisation : L'alimentation de la réserve de lutte contre l'incendie pourrait être, au moins partiellement, assurée par la récupération des eaux pluviales des bâtiments publics de la zone.

Exécution : Le cahier des charges de la future salle polyvalente inclura la création d'un système de récupération des eaux de toitures relié à la bâche de protection contre l'incendie. La Communauté de Communes des Terres Puiseautines sera incitée à établir un réseau de récupération des eaux pluviales relié à la même bâche.

Moyens financiers :

- Insertion de la clause dans le cahier des charges de la salle polyvalente : pm

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Communauté de Communes des Terres Puiseautines

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°2.3.1.01

Construction d'un réseau public d'Assainissement

Date de création :

Porteur de l'action :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Quatrième finalité :L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : Les études menées depuis 2000 par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement de Briarres-Dimancheville-Orville-Le Pont (Puiseaux) (BDOP) ont montré l'utilité d'un réseau public d'assainissement au moins dans la prtie centrale du bourg. Le parcellaire de cette zone est en effet très dense et peu propice à des systèmes individuels d'assainissement. La proximité de l'Essonne, dont l'écosystème est fragile et reconnu par son classement en zone Natura 2000, oblige à un traitement efficace des rejets d'eau usée.

Réalisation : Un réseau public d'assainissement sera installé pour desservir l'ensemble des habitations et bâtiments du centre bourg, ainsi que de la rue de la Gare (lien avec le réseau d'assainissement de Dimancheville) et de la rue Grande (en direction de Puiseaux, lien avec le réseau du Pont et la station d'épuration).

Exécution : Le BDOP assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme, inscrit au contrat « Essonne Amont » passé entre le Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'appel d'offres est en cours d'analyse au 15.10.2010.

Moyens financiers :

- Réseau d'Assainissement (Dimancheville-Briarres-Le Pont) : 2 350 000 M€

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Conseil général du Loiret

Critères de suivi :

- Installation du réseau.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°2.3.2.01

Diagnostic et contrôle des Assainissements individuels

Optimisation de l'utilisation de l'eau

Date de création :
Porteur de l'action :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Briarres-Dimancheville-Orville-Le Pont (Puiseaux) (BDOP) a entrepris, en 2000, un premier diagnostic des assainissements individuels dans le but d'établir son plan de zonage de l'assainissement. Ce plan prévoit la construction (en cours) d'un réseau public d'assainissement dans le cœur du bourg, représentant environ la moitié des habitations de la Commune.
Depuis lors, la compétence « assainissement non collectif » est assurée par la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, qui a créé un SPANC.

Réalisation : La Communauté de Communes a décidé de lancer un appel à candidatures pour la réalisation du diagnostic des assainissements non collectif. Ce diagnostic concernera tous les assainissements non collectifs existants, à l'exception des zones couvertes par un programme de raccordement à un réseau public d'assainissement inscrit au contrat « Essonne Amont » conclu entre le Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
Par la suite, il conviendra d'assurer le contrôle des assainissements selon la réglementation en vigueur.

Exécution : L'étude sera menée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. La Commune et le Syndicat BDOP apporteront leur aide. Une fois le diagnostic effectué, le SPANC organisera la contrôle périodique des assainissements non collectifs.

Moyens financiers :

- Diagnostic : Communauté de Communes

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- SPANC de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°2.3.3.2.01

Construction d'une station d'épuration

Date de création :

Porteur de l'action :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Quatrième finalité :L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le BDOP, le Cabinet SOGETI a, en relation avec les administrations chargées de ce sujet, préconisé le recours à une station d'épuration par disques biologiques avec rejet contrôlé dans l'Essonne. Ce projet a été adopté par le BDOP, qui a lancé un appel d'offres en cours d'analyse au 15.10.2010.
Une négociation a eu lieu pour l'acquisition d'un terrain, dont le bornage a été réalisé en accord avec son propriétaire actuel. Son prix a été avalisé par les 2 parties.

Réalisation : La localisation de la station étant assurée et l'appel d'offres ayant eu lieu, le BDOP assurera la construction de la station dès que les procédures seront achevées.

Exécution : La construction de la station d'épuration sera conduite sous la maîtrise d'ouvrage du BDOP et la maîtrise d'œuvre du Cabinet SOGETI, titulaire du marché.

Moyens financiers :

- Station d'épuration à disques biologiques : 797 900 M€

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie

Critères de suivi :

- Mise en service de la station (2011).

Pièce(s) justificative(s) N° : 24

Fiche Action n°2.4.4.01

Récupération des piles, cartouches d'imprimantes et déchets divers

Date de création :
Porteur de l'action :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Quatrième finalité :L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : La Commune produit elle-même des déchets banaux ; elle peut être un vecteur utile de sensibilisation des habitants au recyclage, parallèlement au SITOMAP dont c'est la charge. Outre le tri habituel notamment des déchets de papier, la Mairie s'engagera dans une politique de recyclage des piles et des cartouches d'encre. Elle mettra son expertise et ses moyens à la disposition de la population

Réalisation : Un point de récupération des piles et des cartouches d'encre d'imprimantes sera installé à la Mairie, qui assurera le recyclage de ses propres déchets et de ceux déposés par la population.

Avec la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, elle organisera des journées de récupération des déchets en mettant ses agents et élus à la disposition des élèves de l'école.

Exécution : La mesure fera l'objet d'une publicité dans le bulletin municipal (voir cette fiche). Le transport des piles et cartouches recueillis vers la déchetterie de Puiseaux sera assuré par les agents communaux dans le cadre de leurs missions habituelles.

Moyens financiers : pour mémoire

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- SITOMAP

Critères de suivi :

- Poids des piles récupérées ;
- Nombre de cartouches d'imprimante recyclées

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°2.4.4.02

Compostage des déchets verts

Améliorer les pratiques culturales

Date de création :

Porteur de l'action :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : Consciente de l'impact des pratiques qu'elle met en œuvre pour fleurir et entretenir le village, la Municipalité entend favoriser les techniques les moins nuisibles à l'environnement :

- Organiser le compostage des déchets verts de la Commune sur un lieu approprié *(réunion du 6 Juin)* ;

Réalisation : Un composteur à déchets verts sera construit sur un terrain communal. Le programme de travail des agents communaux prendra en compte les impératifs du développement durable en adaptant à chaque site les méthodes culturales les mieux adaptées. Des formations seront dispensées aux agents communaux afin de les familiariser avec les bonnes pratiques.

Exécution : La procédure se fera sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil municipal.
Le composteur sera fonctionnel dans le 3ème trimestre 2009. Les formations auront lieu dans le 4ème trimestre 2009 et au 1er trimestre 2010.

Moyens financiers :

- Composteur :
  - Main d'œuvre (ASER) : 800,00 €
  - Matériaux : €
- Formation :
  - Horaires des agents (2 demi-journées par an) : 210,00 €
  - Formation (assurée par des élus compétents) : pm

Les sommes nécessaires sont inscrites au budget de la Commune pour 2009. Elles devront être renouvelées en 2010 ?

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Etat (Contrat d'Accès à l'Emploi) : 64,00 €

Critère de suivi :

- Réalisation du composteur ;

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.1.1.4.01

Signaler la potabilité du point d'eau

Date de création :
Porteur de l'action :

Troisième Finalité : L'épanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Un point d'eau temporisé existe sur la Place de l'Eglise. Il est fréquemment utilisé par les promeneurs et les cyclistes ou cyclotouristes. Relié au réseau public d'eau potable, il fournit une eau parfaitement adaptée à la consommation humaine. Cependant, cette potabilité n'est pas signalée.

Réalisation : Les points d'eau situés sur le réseau d'eau potable sont de la compétence du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement BDOP. Demande sera faite pour que la potabilité du point d'eau soit réalisée.

Exécution : Une étiquette signalant la potabilité a été posée au début de 2010.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.2.1.01

Construire une école primaire

Date de création :
Porteur de l'action :
Troisième Finalité : L'épanouissement de tous les êtres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Briarres-sur-Essonne a adhéré, dans les années 1970, à un syndicat de regroupement scolaire, le SIRIS d'Aulnay-la-Rivière. Le village a conservé deux classes, généralement utilisées par un CP et un CM1. Ces classes sont désormais gérées par la Communauté de Communes des Terres Puiseautines.
La perspective de l'accroissement de la population du territoire de la Communauté de Communes, acté dans le SCoT en préparation au Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais, a conduit la Communauté de Communes à envisager la construction de 2 groupes scolaires, regroupant et étendant les classes actuellement disséminées dans les villages.
Dès l'origine du projet, la Commune de Briarres-sur-Essonne s'est portée candidate à l'accueil de l'un de ces groupes scolaires.

Réalisation : La construction de l'école est de la responsabilité de la Communauté de Communes, qui l'a décidée lors du Conseil syndical du 15 Décembre 2009. La Commune a promis de fournir le terrain d'assiette de l'école. Ce terrain a été acquis de gré à gré, en accord avec la Communauté de Communes.

Exécution : La maîtrise d'ouvrage de l'école incombera à la Communauté de Communes des Terres Puiseautines. Celle-ci est associée à la refonte du PLU de la Commune, qui déterminera les conditions de constructibilité de la zone. Les voiries routières et douces permettant l'accès à l'école seront réalisées d'un commun accord.

Moyens financiers : La construction de l'école est estimée à environ 5 millions d'euros, à la charge de la Communauté de Commune, qui l'a intégré dans ses prévisions d'investissement 2010/2014.

Justificatifs

Communauté de Communes des Terres Puiseautines

Extrait du registre des délibérations

SCO – 107/2009

L'an deux mil neuf, le 15 décembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, dûment convoqués le 9 décembre 2009, se sont réunis à Boësses sous la présidence de Mme Lévy Véronique.

Nombre de conseillers
En exercice : 35 **Présents : 31** **Votants : 32**

Etaient présents : M. Balesdent, Mme Bejar, MM. Bellet, Brichard, Mme Donizeau, MM. Citron, Fernandes, Gainville, Guerton, Havart, Mme Herblot, M. Houzé, Mmes Hubeau, Jourdain, MM. Langlois, Lejeune, Mmes Leprince, Levy, MM. Mangeant, Mellinger, Mouls, Mme Muller, MM. Nauleau, Nebout, Petit, Petiot, Mmes Pinault, Ponotchevny, MM. Prud'homme, Siroux, Touraine

M. Schaeffer a donné pouvoir à M. Mouls

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Mme Sylvie Jourdain a été élue secrétaire de séance.

OBJET : SITES RETENUS POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX GROUPES SCOLAIRES

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines,

Vu les compétences de la Communauté de Communes, notamment en matière scolaire et périscolaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 71/2009 en date de mai 2009 décidant de la construction de deux groupes scolaires,

Considérant les propositions de terrains des communes de Grangermont et de Briarres sur Essonne,

Considérant le travail et les propositions de la commission Ecole 2020,

Le Conseil de Communauté
Entendu l'exposé de Mme la Présidente
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

DECIDE qu'un groupe scolaire sera construit sur le terrain dit de « la justice » se trouvant sur la commune de Grangermont et le second sur la commune de Briarres sur Essonne.

La Présidente

Véronique LEVY

Fait et délibéré à Boësses, le quinze décembre deux mille neuf.
Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication légale le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Communauté de Communes des Terres Puiseautines
2 bis, rue du 14 juillet 45390 Puiseaux
02 38 34 37 71 - service.administration@c3puiseaux.fr

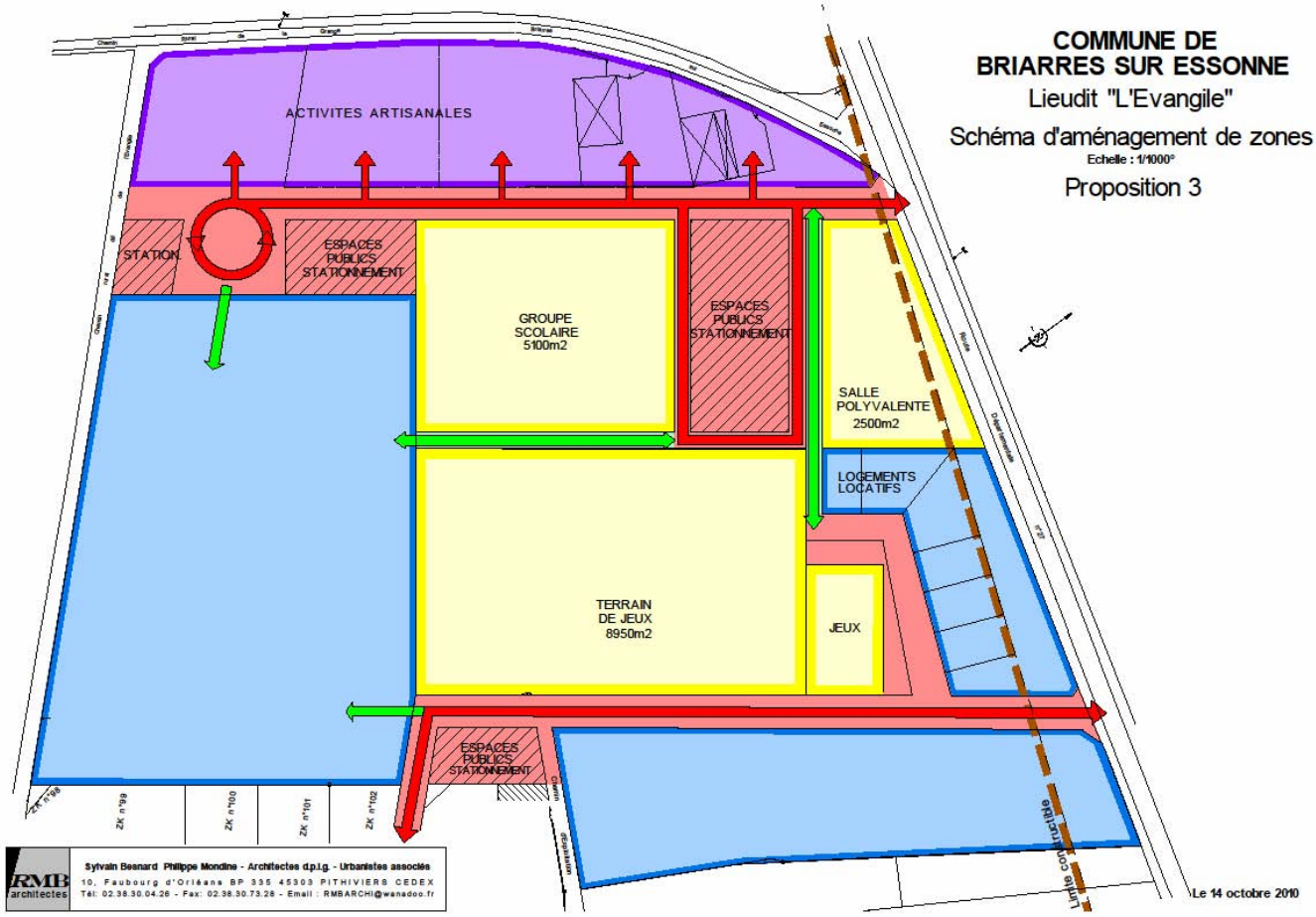
COMMUNE DE
BRIARRES SUR ESSONNE
Lieudit "L'Evangile"
Schéma d'aménagement de zones
Echelle : 1/1000°
Proposition 3
ACTIVITES ARTISANALES
STATION
ESPACES PUBLICS STATIONNEMENT
GROUPE SCOLAIRE 5100m2
ESPACES PUBLICS STATIONNEMENT
SALLE POLYVALENTE 2500m2
LOGEMENTS LOCATIFS
TERRAIN DE JEUX 8950m2
JEUX
ESPACES PUBLICS STATIONNEMENT
ZK n°98
ZK n°99
ZK n°100
ZK n°101
ZK n°102
Sylvain Besnard Philippe Mondine - Architectes d.p.l.g. - Urbanistes associés
10, Faubourg d'Orléans BP 335 45303 PITHIVIERS CEDEX
Tél: 02.38.30.04.26 - Fax: 02.38.30.73.28 - Email : RMBARCHI@wanadoo.fr
Le 14 octobre 2010

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.3.1.01

Favoriser l'intégration sociale par le travail

Date de création :
Porteur de l'action :
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : La Mairie est un important donneur d'ordre qui agit sur le milieu économique, notamment local. Elle dispose de moyens d'aider certaines activités en décidant de porter son effort vers elles. Elle peut aider à l'insertion des publics en difficultés en privilégiant, pour certaines tâches, le recours à des entreprises ou associations dédiées à cette mission.

Intégrée au sein de plusieurs Etablissements publics de Coopération intercommunale, elle peut contribuer à la solidarité à l'intérieur de ces territoires en initiant des collaborations et en favorisant les échanges avec les collectivités proches.

Réalisation : Si la piste des « clauses d'insertion » dans les marchés publics semble nécessiter encore une réflexion, plusieurs actions peuvent d'ores et déjà être envisagées.

L'existence d'une association d'insertion dans le Pithiverais doit être mise à profit pour permettre la participation de publics en difficulté aux travaux effectués sur la Commune.

Une politique suivie d'achat d'œuvres d'art, compatible avec les moyens financiers de la Commune, peut à la fois contribuer à la vie des artistes et permettre une confrontation de la population avec l'art contemporain.

Des relations plus étroites entre la Commune et les collectivités voisines pourraient conduire à des achats groupés de matériels.

Exécution : Chacune des trois idées doit être mise en œuvre :

- Pour les travaux relevant de sa compétence (élagage, débroussaillage, petite maçonnerie, …), il sera fait appel régulièrement à l'Association ASER ; le budget consacré à cette action pourrait rester stable, en moyenne annuelle sur 5 ans, au niveau qu'il aura atteint en 2009.
- La Mairie, dans la suite de l'exposition d'art contemporain qu'elle organise chaque année, consacrera chaque année une part de son budget à l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art, dans la limite du budget fixé en début d'année.

- La Mairie avertira les collectivités territoriales voisines de chaque perspective d'achat d'un matériel dont le prix est estimé à plus de 3 000 € ; elle proposera un achat en commun aux collectivités intéressées.

Moyens financiers :

- Travaux confiés à l'ASER (budget annuel) : 2 500 €
- Acquisition d'œuvres d'art (budget annuel) : 1 000 €
- Achats groupés : pm

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- ASER

Critères de suivi :

- Budget annuel des travaux confiés à l'ASER
- Budget annuel des acquisitions d'œuvres d'art

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.3.1.02

Bourses d'échanges et jardins ouvriers

Associer toute la population au développement durable de Briarres-sur-Essonne

Date de création :

Porteur de l'action :

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Le développement du village ne saurait être durable s'il n'implique pas l'ensemble de la population. Dans une période de fortes mutations démographiques, il est ainsi nécessaire d'imaginer les règles sociales qui donneront aux Briarrois le sentiment de leur identité et de leur responsabilité pour l'avenir de leur communauté. A partir de la culture traditionnelle de Briarres-sur-Essonne, creuset d'une identité forte et attachante, et en intégrant les attentes et les cultures de nouvelles populations, il convient d'assurer l'émergence d'une personnalité collective permettant à chacun un réel épanouissement.
Au travers de l'Agenda 21, la Commune entend ainsi développer de nouvelles relations sociales propres à assurer un lien social vrai et sincère entre les habitants.

Réalisation : Dans un domaine essentiellement personnel et immatériel, l'action de la Municipalité ne saurait être directive. A travers une pratique ouverte et transparente, à travers également des incitations morales puissantes et une communication sensible aux problématiques de développement durable, la recherche de résultats tangibles sera cependant poursuivie.

- La création d'une bourse d'échanges ;
- La création d'une « Bourse aux Stages », en collaboration avec une Association *(réunion du 27 Juin)* ;
- Le développement de « Jardins ouvriers » *(réunion du 18 Juillet)* ;
- L'instauration d'un Système d'Echanges Locaux (SEL), par la promotion d'une éventuelle association qui l'organiserait *(réunion du 27 Juin)* ;
- La possibilité et les implications de créer un « Prix des Décorations de Noël » dans le respect des principes d'une consommation maîtrisée de l'énergie *(réunion du 27 Juin).*
- L'organisation systématique de rencontres avec la population sur les principaux dossiers communaux (PLU, …).

Critères de suivi :

- Superficie des Jardins ouvriers.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.3.3.01

Création d'un « Troc'Plantes »

Création de lieux et d'évènements de rencontres sociales

Date de création :

Porteur de l'action :

Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : La population briarroise est diverse et changeante. Des formes nouvelles de solidarité doivent apparaître. Des réponses à des attentes différentes doivent être apportées. Des partages entre des populations aux racines multiples doivent être favorisés.
Autant que des actions précises, cette perspective doit se caractériser par une attitude d'écoute de la part des responsables élus ou associatifs et de disponibilité à des formes nouvelles d'expression. Pour autant, quelques pistes doivent être explorées et mises en œuvre dès maintenant.

Réalisation :

- Création d'un « Troc'Plantes » *(réunion du 27 Juin)* :
  Pour favoriser les échanges d'idées et de plantes entre les jardiniers amateurs, un « Troc'Plantes » sera organisé chaque printemps rue de l'Evangile. La Mairie assurera la communication de l'évènement. Ses agents seront mobilisés pour l'installation du marché et assureront le nettoiement des lieux après la manifestation.
  Le « Troc'Plantes » sera l'occasion d'une promotion sur les produits naturels de désherbage et de fertilisation *(réunion du 6 Juin)*.

Exécution :

Le Marché des produits locaux et le « Troc'Plantes » seront organisés dès 2010 par la Mairie, qui fournira le personnel nécessaire à l'installation et au nettoyage et assurera la communication des évènements au moyen de l'un des 2 « kits communication » suivants (au choix) :

- Kit de base : 50 affiches A3 en tirage numérique, 2 000 tracts en impression offset noir&blanc distribués par les Conseillers municipaux ;
- Kit premium : 100 affiches 46x6O en tirage offset, 4 000 tracts en impression offset noir&blanc distribués par les Conseillers municipaux.

Moyens financiers :

« Troc'Plantes » :

- Agents communaux (8 heures à 2) : 210,00 €
- Kit de base : 262,00 €
- Kit premium : 738,00 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Association Exona ?

Critères de suivi :

- Tenue du « Troc'Plantes » ;
- Fréquentation du « Troc'Plantes »

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.4.1.01

Intégrer pleinement les Associations dans le développement durable du Village

Date de création :
Porteur de l'action :
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : La vie associative de Briarres-sur-Essonne est active. Les associations constituent ainsi un rouage essentiel de la vie sociale. Leur implication dans le développement durable du territoire est un atout dans la réussite du projet municipal.

Elles doivent être confortées dans leur existence, incitées à de bonnes pratiques écologiques et conduites à les diffuser autant que possible auprès de leurs adhérents.

Réalisation : Le Groupe de Travail a identifié plusieurs pistes qui peuvent conduire à renforcer la pratique que les Associations briarroises ont déjà du développement durable. Pour les aider dans leur démarche, la Commune poursuivra plusieurs actions :

- Accueillir une « Journée des Associations » à l'occasion de « Briarres en Fête », chaque année au mois d'Août *(réunion du 27 Juin)* ;
- Inviter des associations extérieures à la Commune pour des animations sur le développement durable à l'occasion de « Briarres en Fête » *(réunion du 27 Juin)* ;
- Favoriser les initiatives associatives briarroises allant dans le sens du développement durable (expositions, animations, …) par des subventions exceptionnelles, de l'aide en personnel ou du prêt de matériel *(réunion du 6 Juin)* ;
- Sensibiliser les chasseurs à la récupération des cartouches usagées pour que cette pratique, déjà répandue, devienne systématique *(réunion du 6 Juin)* ;
- Soutenir les projets associatifs destinés à créer des activités à thème pour les Jeunes *(réunion du 27 Juin)* ;
- Inciter les Associations briarroises à acquérir du matériel en commun ou à se prêter du matériel *(réunion du 18 Juillet) ;*

- Favoriser autant que possible l'accession des Associations aux contrats aidés *(réunion du 18 Juillet)*.

Exécution : La politique municipale s'exercera dans le respect de l'autonomie des Associations et ne remettra pas en cause la politique actuellement suivie de subventions et d'aide matérielle. Elle se développera selon les projets des Associations, qui seront examinés dans l'esprit du développement durable et en référence aux principes énoncés dans cette fiche.

Moyens financiers :

- Un crédit de 500 € non affecté sera inscrit aux budgets communaux à partir de 2010 à l'article 6574

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Associations briarroises ;
- Pôle Emploi et Mission Locale du Pithiverais (Contrats aidés)

Critères de suivi :

- Participation des Associations à « Briarres en Fête » ;
- Manifestations aidées des Associations ;
- Nouvelles activités associatives ;
- Création d'emplois aidés au service des Associations.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°3.5.3.01

Organisation de la « Fête des voisins »

Création de lieux et d'évènements de rencontres sociales

Date de création :

Porteur de l'action :

Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : La population briarroise est diverse et changeante. Les fêtes traditionnelles, si elles contribuent puissamment à développer et diffuser la culture du village, ne suffisent plus à permettre l'intégration de tous. Des formes nouvelles de solidarité doivent apparaître. Des réponses à des attentes différentes doivent être apportées. Des partages entre des populations aux racines multiples doivent être favorisés.
Autant que des actions précises, cette perspective doit se caractériser par une attitude d'écoute de la part des responsables élus ou associatifs et de disponibilité à des formes nouvelles d'expression.
Pour autant, quelques pistes doivent être explorées et mises en œuvre dès maintenant.

Réalisation : Des manifestations sont à créer :

- Participation à la « Fête des Voisins » *(réunion du 27 Juin)*. :
  Pour favoriser les liens entre nouveaux voisins, dans un village où des nouvelles populations arrivent périodiquement, la Municipalité favorisera la participation de tous à une « Fête des Voisins » en organisant la communication de l'évènement et en assurant le nettoyage des rues au lendemain de la manifestation

Exécution : La « Fête des Voisins » doit reposer sur une organisation entre particuliers, avec éventuellement l'aide d'associations. La Mairie aura à sa charge la communication de l'évènement par affichage interne à la Commune (A3 ou A4 noir&blanc) et distribution de 250 tracts noir&blanc réalisés en Mairie. Elle sera créée en 2010.

Moyens financiers :

« Fête des Voisins » :

- Agents communaux (4 heures à 2) : 105,00 €
- Communication : pm

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Etat (Contrat d'Accès à l'Emploi) : 96,00 €

Critères de suivi :

- Tenue de la Fête des Voisins ;
- Nombre de lieux de rencontre à l'occasion de la Fête des Voisins ;

Pièce(s) justificative(s) N° : 85

Fiche Action n°3.5.3.02

Organisation de la « Journée du Nouveau Citoyen »

Création de lieux et d'évènements de rencontres sociales

Date de création :
Porteur de l'action :
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : La population briarroise est diverse et changeante. Les fêtes traditionnelles, si elles contribuent puissamment à développer et diffuser la culture du village, ne suffisent plus à permettre l'intégration de tous. Des formes nouvelles de solidarité doivent apparaître. Des réponses à des attentes différentes doivent être apportées. Des partages entre des populations aux racines multiples doivent être favorisés.
Autant que des actions précises, cette perspective doit se caractériser par une attitude d'écoute de la part des responsables élus ou associatifs et de disponibilité à des formes nouvelles d'expression.
Pour autant, quelques pistes doivent être explorées et mises en œuvre dès maintenant.

Réalisation : Des manifestations sont à créer :

- Développement de la « Journée du Nouveau Citoyen » *(réunion du 27 Juin)* :
  Instaurée depuis 12 ans, la « Journée du Nouveau Citoyen » doit être élargie pour devenir un moment privilégié de l'intégration des nouveaux habitants à la Communauté villageoise. Des informations sur la Commune, ses commerçants, ses artisans, ses associations et ses activités seront remises aux participants

Pièce(s) justificative(s) N° : 79

Fiche Action n°4.1.2.01

Bulletin municipal

Date de création :
Porteur de l'action :
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Existant par le passé, le « Petit Journal de Briarres-sur-Essonne » a cessé de paraître il y a plusieurs années, faute de temps à y consacrer. Depuis lors, la communication municipale repose sur des affiches ou des tracts distribués dans les boîtes aux lettres. Elle passe aussi par la presse locale.

Cette situation n'apparaît pas comme satisfaisante. En effet, elle est par nature partielle et évènementielle. Elle ne rend pas compte des actions une fois celles-ci entreprises. Elle oblige la population à acheter un journal pour disposer de certaines informations.

La rédaction et la diffusion d'un bulletin municipal régulier permettrait de pallier ce manque. Il conviendra toutefois d'éviter que la mesure aille à l'encontre de la protection de l'environnement.

Réalisation : Une équipe de rédaction a été constituée, à parité entre élus et non élus. Elle prendra en charge la conception et l'écriture du bulletin, qui sera imprimé par la Mairie et distribué par les Conseillers municipaux.
L'équipe de rédaction devra proposer au Conseil municipal la périodicité du bulletin (bimestriel ou trimestriel), ainsi que son volume (8 ou 12 pages format A4). Elle assurera la rédaction des articles et leur illustration. Elle pourra faire appel à des collaborations extérieures bénévoles si elle le souhaite.

La direction de la publication sera assurée par le Maire, qui coordonnera la fabrication du bulletin.

Dans un premier temps, le bulletin sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village. Toutefois, il sera proposé aux habitants de s'abonner à l'édition « internet » du « Petit Journal de Briarres-sur-Essonne », qu'ils pourront alors consulter sur leur ordinateur. La distribution du bulletin sera adaptée à cette option.

Parallèlement à l'édition du bulletin, l'équipe de rédaction assurera la mise à jour du site internet de la Commune et étudiera son développement.

Exemples de sujets à aborder :

- Actualités municipales (décisions du Conseil municipal, arrêtés du Maire, informations administratives, grands dossiers en cours, …) ;
- Articles sur le développement durable (information sur les techniques de jardinage écologique, sur les économies d'énergie, …) ;
- Informations sur la vie des associations (notamment un « guide des Associations » en début d'année scolaire) ;
- Annonces et compte rendu des manifestations municipales et associatives ;
- Informations générales pouvant intéresser la population (école, commerce ambulant, …) ;
- Etc…

Exécution : La première équipe de rédaction est constituée de :

- *Jacques Fernandes*
- *Frédéric Moulin*
- *Luc Pillette*
- *Sylvie Pinault*
- *Tiphaine Poirey*
- *Charles Saint-Louis*
- *Yves Tartinville*
- *Elisabeth Walkowiak*

A l'occasion de la parution de chaque numéro, elle se réunira en conférence de rédaction pour le choix des sujets et se répartira les tâches de rédaction. Elle se réunira ensuite pour avaliser le sommaire. La mise en page sera réalisée en Mairie.

La fabrication sera assurée par photocopie en Mairie.

La distribution sera assurée par les Conseillers municipaux.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°4.1.2.02

Articles dans *« Le Petit Journal de Briarres » et relais pour la mise en place du co voiturage*

Associer toute la population au développement durable de Briarres-sur-Essonne

Date de création :
Porteur de l'action :

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Le développement du village ne saurait être durable s'il n'implique pas l'ensemble de la population. Dans une période de fortes mutations démographiques, il est ainsi nécessaire d'imaginer les règles sociales qui donneront aux Briarrois le sentiment de leur identité et de leur responsabilité pour l'avenir de leur communauté. A partir de la culture traditionnelle de Briarres-sur-Essonne, creuset d'une identité forte et attachante, et en intégrant les attentes et les cultures de nouvelles populations, il convient d'assurer l'émergence d'une personnalité collective permettant à chacun un réel épanouissement.
Au travers de l'Agenda 21, la Commune entend ainsi développer de nouvelles relations sociales propres à assurer un lien social vrai et sincère entre les habitants.

Réalisation : Dans un domaine essentiellement personnel et immatériel, l'action de la Municipalité ne saurait être directive. A travers une pratique ouverte et transparente, à travers également des incitations morales puissantes et une communication sensible aux problématiques de développement durable, la recherche de résultats tangibles sera cependant poursuivie.

Exécution : Le Groupe de Travail a identifié plusieurs pistes de réflexion, qui devront être approfondies notamment avec les Associations briarroises et pourront se traduire par des articles dans « Le Petit Journal de Briarres » :

- Informer sur les constructions peu consommatrices d'énergie (isolants respectueux de l'environnement, …) *(réunion du 6 Juin)* ;
- Assurer la promotion du compostage *(réunion du 6 Juin)* ;
- Lutter contre les décharges sauvages et informer sur la déchetterie *(réunion du 6 Juin)* ;
- Assurer une meilleure gestion et un meilleur usage des bacs de récupération du verre *(réunion du 6 Juin)* ;
- Sensibiliser à la récupération des emballages de produits de traitement phytosanitaires *(réunion du 6 Juin)* ;
- Faire respecter les horaires d'utilisation des engins bruyants de jardinage ou de bricolage *(réunion du 6 Juin)* ;
- Informer sur les richesses naturelles des promenades proposées sur le territoire communal *(réunion du 6 Juin)* ;
- Signaler la potabilité du point d'eau *(réunion du 27 Juin)* ;
- Développer l'aide à la personne et lutter contre l'isolement *(réunions des 27 Juin et 18 Juillet)* ;

Parallèlement, la Municipalité devra réfléchir à la mise en place d'actions concernant :

- La mise en place d'une aide au co-voiturage *(réunion du 6 Juin)* par exemple par :
    - La mise à disposition de bulletins d'inscription en Mairie ou dans « Le Petit Journal de Briarres » ;
    - L'instauration de liens entre le site internet de la Commune et d'autres sites spécialisés ;
    - …

Moyens financiers :

S'agissant essentiellement de mesures de réflexion et d'incitation, les moyens financiers liés à cette fiche sont largement pris en compte dans les fiches concernant notamment la création d'un bulletin municipal d'information.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- SITOMAP (recyclage des déchets, compostage, déchetteries, …)
- BDOP (point d'eau)
-

Critères de suivi :

- Articles dans le bulletin d'informations municipales ;
- Evolution du co-voiturage ;

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°4.1.2.03

Comité de suivi de l'Agenda 21

Date de création :
Porteur de l'action :

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : Le Groupe de Travail considère qu'il appartient à une formation de type de celle qui le réunit de suivre périodiquement les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21. C'est dans cette perspective qu'il a entendu énumérer sur chaque fiche des critères de suivi non exhaustifs, qui serviront à mesurer l'impact que l'Agenda 21 aura, au fil des années, sur les pratiques communales.

Réalisation : Le Groupe de Travail souhaite voir sa mission prolongée sous l'appellation « Groupe de Suivi et d'Evaluation » qui, sous sa forme actuelle, sera informé des suites données aux mesures prévues dans l'Agenda 21 et pourra apporter des précisions sur les intentions qui l'animaient au moment de la rédaction de cet Agenda.

Exécution : Le Groupe de Suivi et d'Evaluation se réunira au moins une fois par an, à l'initiative du Maire. Le Maire et les rapporteurs désignés dans le cadre de la préparation de l'Agenda 21 présenteront au groupe l'état d'avancement de chaque action. Ils pourront présenter la liste des éléments qui leur paraîtront de nature à éclairer le groupe sur les décisions prises et lui permettre de juger du degré d'exécution des actions. Ces éléments seront portés à la connaissance du Groupe de Suivi et d'Evaluation, au cours duquel chacun devra pouvoir s'exprimer librement.
Les réunions du Groupe de Suivi et d'Evaluation feront l'objet d'un compte rendu qui sera publié par extrait dans *« Le Petit Journal de Briarres-sur-Essonne »* et archivé en Mairie.
En cas de démission ou de départ pour quelque cause que ce soit d'un membre non élu du Groupe de Suivi et d'Evaluation, celui-ci proposera au Conseil municipal une liste de 3 noms parmi lesquels le Conseil municipal choisira la personne appelée à remplacer le membre manquant.
Si le membre défaillant est Conseiller municipal, le Conseil municipal pourvoira librement à son remplacement.
Le Groupe de Suivi et d'Evaluation exercera sa mission dans un esprit de coopération et de responsabilité, respectueux de la mission dévolue au Conseil municipal par le suffrage universel.

Pièce(s) justificative(s) N° : 31

Fiche Action n°4.2.1.01

Construire le Plan Local d'Urbanisme de façon à garantir le développement durable de Briarres-sur-Essonne

Date de création :
Porteur de l'action :

Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Quatrième Finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : L'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) conditionnera l'avenir du territoire bâti et non bâti de la Commune. Elle est donc fondamentale pour l'avenir. Dans le respect des procédures réglementaires, Briarres-sur-Essonne s'engage à prendre en compte les problématiques suivantes lors de la refonte du PLU :

- Déterminer la taille des parcelles rendues constructibles de façon à limiter l'emprise sur les terres agricoles et naturelles et à limiter les déplacements *(réunions des 6 Juin et 17 Juillet)* ;
- Prendre en compte les impératifs du développement durable dans les règlements de zones en obligeant toute construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire à disposer d'un système de récupération des eaux pluviales et en incitant à la construction de bâtiments faibles consommateurs d'énergie *(réunion du 17 Juillet)* ;
- Prévoir des zones réservées à l'habitat locatif des secteurs libres ou aidés pour permettre à toutes les catégories de population, en particulier les jeunes adultes, de trouver un logement sur le territoire communal *(réunion du 27 Juin)* ;
- Maintenir la protection des zones d'intérêt écologique majeur (type Natura 2000) et procéder à une évaluation périodique de leur situation *(réunion du 6 Juin).*
- Etablir une liste des espèces locales admises pour l'implantation des haies dans le souci de limiter les allergies et la consommation d'eau *(réunion du 6 Juin)*.
- Avec la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, réserver un espace pour une zone d'activités artisanales *(réunion des 6 Juin et 18 Juillet)* :
    - Réservée à des entreprises travaillant dans le respect (dans le domaine ?) du développement durable

- Comportant des règles de construction respectueuses du développement durable
- Dont les équipements publics seront respectueux du développement durable

Réalisation : Les études de refonte du PLU commenceront au 3ème trimestre 2009. Elles devront aboutir à la publication du Plan dans le courant de l'année 2010, sous réserve de la consultation des personnes publiques associées.

Exécution : La procédure se fera sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil municipal et la maîtrise d'œuvre du Cabinet RMB, de Pithiviers. Y seront associés :

- L'Institut d'Ecologie Appliquée ;
- ESEA.

Moyens financiers : Le coût de l'opération, estimé à 20 000 € TTC, est inscrit pour 15 000 € au budget 2009 de la Commune. Les compléments nécessaires seront inscrits au budget 2010.

Une subvention a été demandée à l'Etat.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Administrations associées : sous la responsabilité de l'Etat ;
- Collectivités territoriales associées :
  - Syndicat mixte du Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais (SCOT) ;
  - Communauté de Communes des Terres Puiseautines
  - Communes d'Aulnay-la-Rivière, Dimancheville, Labrosse, Manchecourt, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux ;
- Chambres consulaires associées :
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ;
  - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret ;
  - Chambre d'Agriculture du Loiret

La population sera en outre consultée lors de réunions publiques qui auront lieu, au minimum, avant le lancement de l'étude et, à la fin de celle-ci, avant l'adoption du PLU par le Conseil municipal.

Critères de suivi :

- Nombre de logements locatifs construits en secteur libre ;
- Nombre de logements locatifs construits en secteur aidé ;
- Création d'un Observatoire de la diversité qui évaluera l'état des zones protégées décidées au PLU

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°4.2.3.01

Gestion durable du fleurissement

Améliorer les pratiques culturales

Date de création :

Porteur de l'action :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : Consciente de l'impact des pratiques qu'elle met en œuvre pour fleurir et entretenir le village, la Municipalité entend favoriser les techniques les moins nuisibles à l'environnement :

- Favoriser le recours, partout où cela est possible, au techniques naturelles de désherbage, notamment par le binage et la destruction thermique ; rechercher les capacités d'amendements naturels *(réunion du 6 Juin)* ;
- Assurer le recyclage de tous les emballages de produits de traitement néanmoins utilisés *(réunion du 6 Juin)* ;
- Traiter systématiquement les effluents de traitement bio-chimiques par une procédure adaptée *(réunion du 6 Juin) ;*
- Identifier les plantes ornementales les mieux adaptées en termes de développement durable et adapter leurs techniques de culture.

Consciente que les effets de l'agriculture sur le biotope du territoire communal sont importants et reconnaissant que les pratiques culturales des agriculteurs briarrois sont en constante amélioration, la Commune souhaite poursuivre avec ceux-ci, dans le respect des libertés de chacun, un partenariat cherchant à concilier les nécessités de l'activité agricole et la protection légitime du territoire :

- Coordonner le recyclage des emballages de produits de traitement communaux avec celui des agriculteurs *(réunion du 6 Juin)* ;
- Instaurer un indicateur de l'utilisation de l'eau d'irrigation *(réunion du 6 Juin)* ;
- Instaurer un indicateur de l'utilisation des sols agricoles pour l'agriculture biologique ou raisonnée *(réunion du 6 Juin)* ;

Réalisation : La collecte des emballages de produits de traitement sera coordonnée entre la Commune et les agriculteurs à compter de 2010.

L'indicateur de l'utilisation des sols agricoles fera l'objet d'une concertation entre la Commune et la profession dès le début de 2010.

Critères de suivi :

- Consommation de produits phytosanitaires ;
- Part des emballages de produits recyclés ;
- Indicateur d'utilisation des sols agricoles.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°4.2.3.02

Aménagement espace « Jeunes enfants »

Création de lieux et d'évènements de rencontres sociales

Date de création :
Porteur de l'action :
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Etude : La population briarroise est diverse et changeante. Les fêtes traditionnelles, si elles contribuent puissamment à développer et diffuser la culture du village, ne suffisent plus à permettre l'intégration de tous. Des formes nouvelles de solidarité doivent apparaître. Des réponses à des attentes différentes doivent être apportées. Des partages entre des populations aux racines multiples doivent être favorisés.
Autant que des actions précises, cette perspective doit se caractériser par une attitude d'écoute de la part des responsables élus ou associatifs et de disponibilité à des formes nouvelles d'expression.
Pour autant, quelques pistes doivent être explorées et mises en œuvre dès maintenant.

Réalisation : Un lieu est à adapter :

- Amélioration de l' « espace petite enfance » rue de l'Evangile *(réunion du 27 Juin)* : Quelques bancs et deux jeux pour jeunes enfants sont déjà installés. Ces installations doivent être améliorées par l'adjonction de nouveaux jeux et, éventuellement, la clôture de l'espace.

Exécution : L'aménagement de l'espace « Jeunes enfants » devrait pouvoir être réalisé avant 2015. Il fera appel aux entreprises spécialisées. Le principe est de l'installation d'une clôture basse, de 4 bancs et de 4 jeux supplémentaires.

Moyens financiers :

Espace « Jeunes enfants » :

- Clôture :
- 4 bancs posés :
- 4 jeux posés :

Critères de suivi :

- Aménagement de l'Espaces « Jeunes Enfants » ;
- Enquête de satisfaction et de fréquentation de l'Espace « Jeunes Enfants » ;

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°5.1.1.01

ETABLISSEMENT DE STATISTIQUES ANNUELLES DE L'IRRIGATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (TABLEAU DE BORD)

Création de lieux et d'évènements de rencontres sociales

Date de création :

Porteur de l'action :

Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : L'essentiel du territoire communal est constitué de terres cultivées. Consciente que les effets de l'agriculture sur le biotope du territoire communal sont importants et reconnaissant que les pratiques culturales des agriculteurs briarrois sont en constante amélioration, la Commune souhaite poursuivre avec ceux-ci, dans le respect des libertés de chacun, un partenariat cherchant à concilier les nécessités de l'activité agricole et la protection légitime du territoire en instaurant un indicateur de l'utilisation de l'eau d'irrigation et un indicateur de l'utilisation des sols agricoles pour l'agriculture biologique ou raisonnée.

Réalisation : L'indicateur de l'irrigation et celui de l'utilisation des sols agricoles fera l'objet d'une concertation entre la Commune et la profession en 2010.

Exécution : La procédure se fera sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil municipal.

Critères de suivi :

- Indicateur d'utilisation de l'eau d'irrigation et des sols agricoles ;
- Indicateur de l'utilisation des sols pour l'agriculture biologique ou raisonnée.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°5.1.2.01

Création d'un marché annuel des produits locaux

Création de lieux et d'évènements de rencontres sociales

Date de création :

Porteur de l'action :

Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :

Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations

Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : La population briarroise est diverse et changeante. Des formes nouvelles de solidarité doivent apparaître. Des réponses à des attentes différentes doivent être apportées. Des partages entre des populations aux racines multiples doivent être favorisés.
Autant que des actions précises, cette perspective doit se caractériser par une attitude d'écoute de la part des responsables élus ou associatifs et de disponibilité à des formes nouvelles d'expression. Pour autant, quelques pistes doivent être explorées et mises en œuvre dès maintenant.

Réalisation :

- Création d'un marché annuel des produits locaux *(réunion du 27 Juin)* :

  Chaque année en Novembre, la Commune organisera un marché ouvert aux seuls producteurs situés à moins de 30 kilomètres (environ) de Briarres-sur-Essonne. La participation des producteurs sera gratuite. La Mairie assurera la communication de l'évènement. Ses agents seront mobilisés pour l'installation du marché et assureront le nettoiement des lieux après la manifestation.

Exécution :

Le Marché des produits locaux et le « Troc'Plantes » seront organisés dès 2010 par la Mairie, qui fournira le personnel nécessaire à l'installation et au nettoyage et assurera la communication des évènements au moyen de l'un des 2 « kits communication » suivants (au choix) :

- Kit de base : 50 affiches A3 en tirage numérique, 2 000 tracts en impression offset noir&blanc distribués par les Conseillers municipaux ;
- Kit premium : 100 affiches 46x6O en tirage offset, 4 000 tracts en impression offset noir&blanc distribués par les Conseillers municipaux.

Moyens financiers :

« Marché des produits locaux » :

- Agents communaux (8 heures à 2) : 210,00 €
- Kit de base : 262,00 €
- Kit premium : 738,00 €

Critères de suivi :

- Tenue du Marché des Producteurs locaux ;
- Nombre d'exposants au Marché des Producteurs locaux ;
- Fréquentation du Marché des Producteurs locaux ;

Pièce(s) justificative(s) N° : 63

Fiche Action n°5.2.3.01

Maintenir les entreprises locales, favoriser leur épanouissement et attirer de nouvelles activités

Date de création :
Porteur de l'action :
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Etude : Les entreprises de Briarres-sur-Essonne sont des acteurs essentiels du développement durable de la Commune. Elles ont des caractéristiques variées. Elles constituent un atout important de l'animation du territoire. Certaines d'entre elles ont un effet important sur l'environnement naturel, social ou économique par leurs interventions sur le bâti, le lieu de rencontres qu'elles offrent et, évidemment, l'emploi qu'elles génèrent.

Dans le respect de la compétence économique de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, il convient d'apporter aux entreprises actuelles un soutien dans toutes leurs actions de développement durable, de les aider à diffuser les éléments fondamentaux de ce développement et de rechercher l'implantation de nouvelles activités sur le territoire communal.

Les menaces qui pèsent sur certaines entreprises doivent être prises en compte ; le cas échéant, il conviendra d'étudier la situation qui serait créée par la disparition d'une entreprise pour tenter de l'éviter ou d'en atténuer ou suppléer les effets.

Réalisation : Au-delà des mesures qui seront prises dans le cadre du PLU (voir cette fiche action), l'action de la Commune pourra prendre plusieurs formes :

- Les entreprises qui le souhaiteront pourront être fléchées à partir des points de passage importants, des plans du village seront implantés *(réunion du 27 Juin)* ;
- Des articles présentant les entreprises seront insérés dans le « Petit Journal de Briarres » et sur le site internet *(réunion du 27 Juin)* ;
- Les informations sur les contrats aidés dispensées par les services compétents seront systématiquement fournies aux entreprises *(réunion du 18 Juillet)*.

Une information spécifique sera fournie aux entreprises concernées pour promouvoir l'utilisation de matériaux et techniques respectueuses du développement durable *(réunion du 6 Juin)*.

Les entreprises briarroises devront avoir un accès facilité aux différentes mesures d'aides, notamment prises dans le cadre de l'Opération de Réhabilitation du Commerce et de l'Artisanat (ORAC) initiée par le Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais.

Exécution : La Commune installera panneaux et fléchage après consultation des entreprises. Elle leur proposera de nouveaux services d'information et les invitera à fournir les éléments qui pourront servir de base à des articles les concernant dans les organes d'information du Village (journal et site internet).

En liaison avec la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, des études seront menées, chaque fois qu'une entreprise sera menacée, pour rechercher les solutions permettant son maintien ou palliant son éventuelle disparition.

Moyens financiers :

- Plans du village : à chiffrer après enquête auprès des entreprises
- Fléchage : à chiffrer après enquête auprès des entreprises

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Communauté de Communes des Terres Puiseautines ;
- Pôle Emploi et Mission Locale du Pithiverais (Contrats aidés) ;
- Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais (ORAC)

Critères de suivi :

- Plans et fléchage des entreprises ;
- Articles dans le bulletin d'informations municipales ;
- Actions aidées de l'ORAC.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°5.5.2.01

Documents pour les touristes (recensant les chemins de randonnée…)

Développer le tourisme

Date de création :
Porteur de l'action :
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : La Commune de Briarres-sur-Essonne possède certains atouts touristiques. Son église Saint-Etienne est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, la Vallée de l'Essonne constitue un site assez remarquable, située à la frontière de la Beauce et du Gâtinais, elle offre des paysages caractéristiques et intéressants.

Le décès récent de la seule personne offrant des chambres d'hôtes sur la Commune a malheureusement privé celle-ci de toute possibilité d'hébergement temporaire. Des chambres d'hôtes existent cependant dans plusieurs communes très proches.

Les animations organisées par la Commune, notamment à l'occasion de « La Route du Blé en Beauce » contribuent à accroître la notoriété du village.

Réalisation : Outre par la poursuite de la politique d'animation menée par le village, diverses actions peuvent être entreprises pour valoriser son image tant vis-à-vis de ses habitants qu'à l'extérieur.

Le travail portera tant sur le patrimoine historique et culturel de la Commune que sur sa mise en valeur. Des mesures devront être prises pour mieux en faire connaître la richesse, notamment à travers le bulletin municipal (voir cette fiche) que par des liens avec les sociétés historiques ou archéologiques du Pays.

Exécution : La politique touristique de Briarres-sur-Essonne s'articulera autour de 2 actions, à développer avant 2014 :

- Edition d'un document recensant les chemins de randonnée existant sur le territoire de la Commune. Cette édition est programmée par le Conseil général du Loiret. Le Conseil municipal a adopté une délibération en acceptant les conditions lors de sa séance du 11 Juillet 2009. Il s'est engagé à maintenir en état les chemin concernés, sachant que les chemins de randonnée intercommunaux sont entretenus par la Communauté de Communes des Terres Puiseautines.

- Edition de cartes postales ou d'enveloppes décorées. Cette action donnera lieu à un complément d'étude, relatif notamment aux possibilités de diffusion et de commercialisation des cartes ou enveloppe, en relation avec La Poste, le Restaurant « Le Relais Briarrois », qui héberge le Point Poste, et la Boulangerie Chapotot qui pourraient être amenés à commercialiser ces articles.

Moyens financiers :

- Document relatif aux chemins de randonnée : Conseil général
- Edition de cartes ou enveloppes : 500 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Conseil général du Loiret ;
- La Poste ;
- Commerçants du village

Critères de suivi :

- Fréquentation des chemins de randonnée et de découverte ;
- Edition de cartes ou enveloppes ;
- Diffusion des cartes ou enveloppes ;

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°5.5.2.02

Entretien du patrimoine touristique

Développer le tourisme

Date de création :
Porteur de l'action :
Quatrième finalité : L'Epanouissement de tous les Etres humains

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Troisième Finalité : La Cohésion sociale et la Solidarité entre les Territoires et les Générations
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Etude : La Commune de Briarres-sur-Essonne possède certains atouts touristiques. Son église Saint-Etienne est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, la Vallée de l'Essonne constitue un site assez remarquable, située à la frontière de la Beauce et du Gâtinais, elle offre des paysages caractéristiques et intéressants.
Le décès récent de la seule personne offrant des chambres d'hôtes sur la Commune a malheureusement privé celle-ci de toute possibilité d'hébergement temporaire. Des chambres d'hôtes existent cependant dans plusieurs communes très proches.
Les animations organisées par la Commune, notamment à l'occasion de « La Route du Blé en Beauce » contribuent à accroître la notoriété du village.

Réalisation : Outre par la poursuite de la politique d'animation menée par le village, diverses actions peuvent être entreprises pour valoriser son image tant vis-à-vis de ses habitants qu'à l'extérieur.

Le travail portera tant sur le patrimoine historique et culturel de la Commune que sur sa mise en valeur. Des mesures devront être prises pour mieux en faire connaître la richesse, notamment à travers le bulletin municipal (voir cette fiche) que par des liens avec les sociétés historiques ou archéologiques du Pays.

Exécution : La politique touristique de Briarres-sur-Essonne s'articulera autour d'une action, à développer avant 2014 :

- Entretien du patrimoine touristique (église, lavoir, petit patrimoine, ..) et mise en valeur dans l'idée de l'itinéraire de découverte déjà mis en place. Cette action sera poursuivie au fur et à mesure des besoins.

Moyens financiers :

- Entretien du patrimoine : pm

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Conseil général du Loiret ;

Critères de suivi :

- Etat du patrimoine touristique.

Pièce(s) justificative(s) N° :

Fiche Action n°5.6.2.01

Concevoir les futurs locaux municipaux dans le respect du développement durable

Date de création :
Porteur de l'action :
Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables
Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique
Deuxième Finalité : La Préservation de la Biodiversité, des Milieux et des Ressources

Etude : La Municipalité projette de construire une salle des fêtes à la dimension nouvelle du village. D'autre part, la Communauté de Communes des Terres Puiseautines a inscrit à son programme la construction d'un groupe scolaire d'environ huit classes pour accueillir les élèves de plusieurs Communes. Ces constructions devront intégrer les impératifs du développement durable.

- Prévoir systématiquement des récupérateurs d'eau pluviale dans toutes les nouvelles constructions publiques *(réunion du 6 Juin)* ;
- Rechercher et, si possible, prendre en compte les nouvelles technologies d'isolation et de productions intégrée d'énergie dans les bâtiments publics neufs (incitation pour les bâtiments construits par d'autres collectivités) *(réunion du 18 Juillet)* ;
- Raccordement systématique des nouveaux bâtiments publics à l'assainissement collectif *(réunion du 18 Juillet).*

Réalisation : Une étude d'intégration écologique sera systématiquement menée lors de l'élaboration d'un nouveau programme de bâtiment public. Elle devra porter aussi bien sur les qualités d'isolation que sur la possibilité de production d'énergie qu'il sera possible d'intégrer au bâtiment (éolien, solaire thermique ou photovoltaïque, …). Tout sera mis en œuvre pour que les bâtiments ainsi construits répondent aux caractéristiques de la catégorie B.

Exécution : La construction de la salle des fêtes se fera sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil municipal. Le recours à un cabinet spécialisé chargé de participer à l'élaboration du cahier des charges sera décidé au 3ème trimestre 2009. Une réunion de travail avec le cabinet … est prévue en septembre 2009. Un concours ou un appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre du bâtiment sera lancé dès l'adoption définitive du PLU.

La construction de l'école se fera sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines. Des contacts auront lieu entre les deux collectivités territoriales pour préciser les conditions de la construction dans le respect des règles du futur PLU.

Moyens financiers :

Salle des fêtes :

- Etude préalable à la rédaction du cahier des charges : 5 000 € ; les crédits sont inscrits au budget 2009 de la Commune ;
- Surcoût lié à la prise en compte des impératifs écologiques : 100 000 € à intégrer dans le plan de financement à élaborer sur la base (environ) de :
    - Commune : 40%
    - Etat : 10 %
    - Région (contrat de Pays et ADEME) : 40%
    - Département et divers :10%

Ecole :

Chiffrage à réaliser avec la Communauté de Communes.

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- Communauté de Communes des Terres Puiseautines (pour l'école) ;
- Etat ;
- Région Centre ;
- Conseil général du Loiret ;
- ADEME ;
- Syndicat mixte du Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais (Contrat de Pays) ;
- Syndicat intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de Briarres-Dimancheville, Orville, Le Pont (BDOP) pour le raccordement à l'assainissement.

Critères de suivi :

- Consommation totale d'énergie au mètre-carré ;
- Suivi de la consommation d'énergie

Pièce(s) justificative(s) N° : 75

Fiche Action n°5.6.3.01

Rationalisation des consommations de papier

Date de création :
Porteur de l'action :

Cinquième finalité : Une Dynamique de Développement suivant des Modes de Production et de Consommation responsables

Autre(s) finalité(s) concernée(s) :
Première Finalité : La Lutte contre le Changement climatique

Etude : Pour éviter le gaspillage de papier et participer à la préservation des forêts, la Commune décide 3 actions :

- La transmission des notes et éléments préalables aux réunions (Conseils municipaux, Commissions, …) se fera exclusivement par internet ; les éléments seront transmis par vidéo-projection en séance ; les documents officiels (convocations, délibérations) continueront d'être publiés sur papier en raison des contraintes administratives *(réunion du 6 Juin)* ;
- Lorsque les impressions sont indispensables, utiliser le plus possible le recto-verso ;
- Réduire au strict minimum des envois sous enveloppe *(réunion du 6 Juin)* ;
- Utiliser du papier issu de bonnes pratiques forestières (certification FSC ou PEFC) *(réunion du 6 Juin) ;*

Réalisation : L'action suppose la mise en place de matériels de projection pour les travaux municipaux. Elle contraint à des pratiques quotidiennes adaptées.

Exécution :

Les mesures à prendre par la Commune sont mises en œuvre.

Moyens financiers :

Dématérialisation des documents annexes aux réunions municipales :
- o Acquisition d'un vidéo-projecteur : 613,94 €
- o Acquisition d'un écran : 180,00 €

Réduction des envois sous enveloppe :
- o pour mémoire

Utilisation de papier issu de bonnes pratiques forestières :
- Sur la base de la consommation annuelle moyenne de la Mairie :
  - o Surcoût par rapport à des papiers classiques : 85,00 €

Partenaires et outils pour mettre en œuvre l'action :

- sans objet

Critères de suivi :

- Evolution de la consommation de papier ;
- Part des papiers FSC ou PEFC dans la consommation de papier

LISTE DES ACTIONS INSCRITES DANS LE PROGRAMME AGENDA 21

Titre de l'action	Porteur de l'action			Echéance
	Commune	Intercommunalité	Autres	
Finalité 1 : *Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère*				
- Gestion des déplacements pour les agents communaux	Oui			2010
- Recherche de sources géothermiques pour le chauffage de la future salle polyvalente		Oui		2011
- Diagnostic énergétique			Oui [1]	2010
- Ampoules basse consommation et éclairage public			Oui [2]	
- Tableau de bord énergie	Oui			Annuel
- Pistes cyclables		Oui		A partir de 2010
- Adapter les horaires de cars			Oui [3]	2010
Total des actions de la finalité 1	**2**	**2**	**3**	
Finalité 2 : *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*				
- Gestion de l'eau au stade	Oui			2010
- Gestion de l'eau et nettoyage des rues	Oui			2010
- Récupération des eaux de toitures de l'atelier municipal	Oui			2010
-Récupération des eaux de toiture de la future salle polyvalente et de l'école		Oui		2012/2014
- Diagnostic et contrôle des assainissements individuels		Oui		2010/2011
- Construction d'un réseau public d'assainissement			Oui [4]	2010/2011
- Construction d'une station d'épuration			Oui [4]	2011
-Récupération des piles, cartouches d'imprimantes et déchets divers	Oui			A partir de 2010
- Compostage des déchets verts	Oui			A partir de 2010
Total des actions de la finalité 2	**5**	**2**	**2**	
Finalité 3 *: Epanouissement de tous les êtres humains*				
- Signaler la potabilité de l'eau pour les points d'eau (réseau)	Oui			2010
- Construire une école primaire		Oui		2013
- Favoriser l'intégration sociale par le travail	Oui			A partir de 2010
- Bourses d'échanges et jardins ouvriers	Oui			A partir de 2010
- Création d'un « Troc Plantes »	Oui			A partir de 2010
- Intégrer pleinement les associations dans le développement durable du village	Oui			A partir de 2010
- Organisation de la «Fête des voisins »	Oui			A partir de 2010 (annuel)

Finalité 3 (suite) ***: Epanouissement de tous les êtres humains***				
- Organisation de la « Journée du nouveau citoyen »	Oui			Annuel
Total des actions de la finalité 3	**7**	**1**	**0**	
Finalité 4 : *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*				
- Bulletin Municipal	Oui			A partir de 2010
- Articles dans le « Petit Journal de Briarres » et relais pour la mise en place du co-voiturage	Oui			A partir de 2010
- Comité de suivi de l'Agenda 21	Oui			A partir de 2010
- Construire le Plan Local d'Urbanisme de façon à garantir le développement durable de Briarres sur Essonne	Oui			2010/2011
- Gestion durable du fleurissement	Oui			Annuel
- Aménagement espace « Jeunes Enfants »	Oui			2015
Total des actions de la finalité 4	**6**	**0**	**0**	
Finalité 5 ***: Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables***				
- Etablissement de statistiques annuelles de l'irrigation de l'agriculture biologique (tableau de bord)	Oui			2010
- Création d'un marché annuel des produits locaux	Oui			2010
- Maintenir les entreprises locales, favoriser leur épanouissement et attirer de nouvelles activités		Oui		
- Documents pour les touristes (recensant les chemins de randonnée...)			Oui [3]	2014
- Entretien du patrimoine touristique			Oui [3]	2014
- Concevoir les futurs locaux municipaux dans le respect du développement durable		Oui		2010
- Rationalisation des consommations de papier	Oui			Annuel
Total des actions de la finalité 5	**3**	**2**	**2**	
SOUS-TOTAL	**23**	**7**	**7**	
TOTAL DES ACTIONS	**37**			

1. *ADEME*
2. *Syndicat Intercommunal*
3. *Conseil Général du Loiret*
4. *BDOP, Agence de l'eau*

REPARTITION DES ACTIONS PAR FINALITE

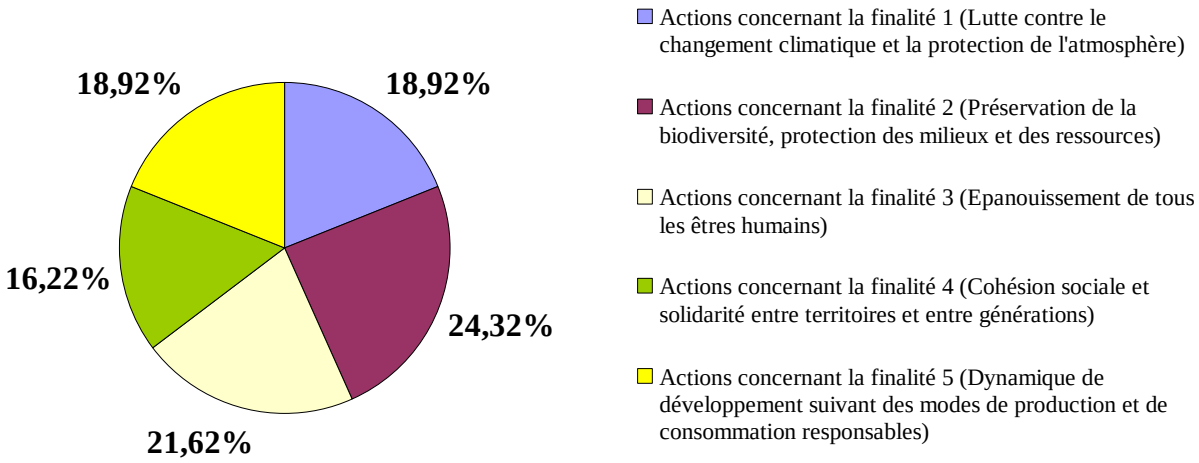

TRANSVERSALITE DES ACTIONS

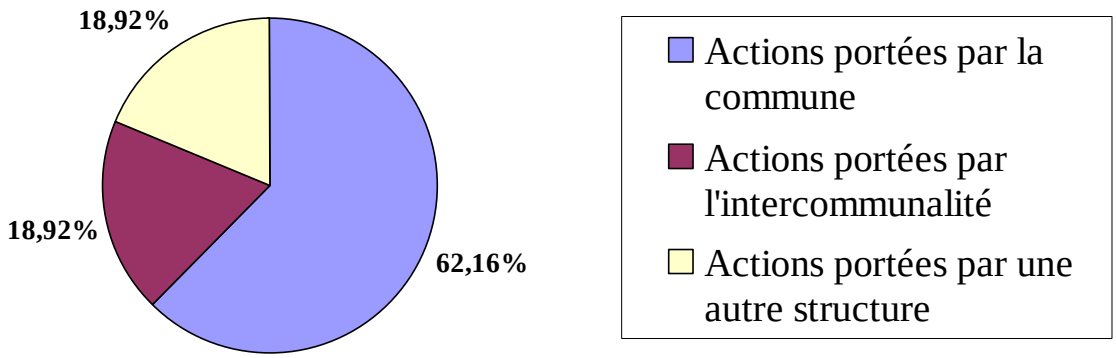

III. ELEMENTS PERMETTANT L'APPRECIATION DE LA DEMARCHE

La démarche de mise en place de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (agenda 21 local) a fait l'objet d'une modélisation à destination des villages par l'association Notre Village. Ainsi la démarche est identique dans tous les villages ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».
L'agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

1. Adoption d'une stratégie d'amélioration continue

Le village de Briarres sur Essonne s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction du nombre de points obtenu par le village lors de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place et des progrès réalisés.

En effet, au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), le village fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'agenda 21.

De plus, pour conserver le label, le village devra avoir amélioré sa situation et augmenté son nombre de points ce qui pourra occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…

2. Evaluation

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu ce label, la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :

- par le renseignement **d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères** (élaborés par l'Association) et d'autre part,
- par la mise en place de **15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.**

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les points qui restent à améliorer vont permettre **d'aboutir à une nouvelle synthèse de diagnostic et donc à un nouveau programme d'actions (nouvel Agenda 21).** Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de suivi de l'association. **Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.**

Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités* et *5 indicateurs démarche*:

-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

3. Participation des acteurs locaux, des habitants et évaluation partagée

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois lors de la visite de l'agent de l'Association sur le territoire du village, afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable, et sa traduction concrète dans un Agenda 21 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Dans un second temps, le village a organisé une réunion publique et/ou une consultation de la population afin de partager le diagnostic remis par l'agent en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités rurales sont motivés pour agir sur leur territoire.

Une fois que la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » (l'agenda 21 local) a été formalisé par le comité de pilotage, elle a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage continue de se réunir régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 21, la mise en œuvre des actions…

4. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation du village est réalisée à partir des 3 volets du développement durable (environnemental, économique, social) puis elle est restituée en fonction des 5 finalités si bien que les préoccupations économiques, sociales et environnementales se retrouvent à l'intérieur de chaque finalité. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse remise au village.

Transversalité dans la méthode de travail :

Par ailleurs, concernant les méthodes de travail, le village organise des réunions de travail du comité de pilotage qui favorisent la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués soit en fonction des 3 volets, soit en fonction des 5 finalités. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage si bien que chaque groupe de travail a réfléchi sur les 3 volets et/ou sur les 5 finalités.
Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par le village de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels il souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…

5. Organisation du pilotage

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 21. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique animée par l'agent.
Le comité de pilotage réunie 25 personnes (12 élus et 13 autres citoyens) volontaires (habitants, représentants d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associé aux réflexions (CR, CG, Communauté de communes, Communauté d'Agglomération, pays, DDT, DREAL, CAUE, ADEME, PNR)…

Une personne ressource est identifiée par le maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage (environ une par mois), les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois la Charte « Notre Village Terre d'Avenir » formalisée, elle est approuvée par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.

GROUPE DE TRAVAIL AGENDA 21

Nom Prénom	***Adresse***	***Commune***	***Code Postal***	***Profession***
Monsieur Yves TARTINVILLE	*64, rue Saint-Maurice*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Maire, Conseil en Communication*
Monsieur Claude ALANIC	*22, rue de l'Evangile*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Adjoint, Chef échaffaudeur*
Monsieur Christian TARDIVEL	*11, rue de l'Evangile*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Adjoint, Responsable logistique*
Madame Sylvie PINAULT	*174, rue Grande*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Adjointe, Aide à domicile*
Monsieur Thomas BOUTONNAT	*140, rue du Pourtour*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseiller municipal, ouvrier plombier*
Monsieur Éric COSSARD	*437, route de Villereau*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseiller municipal, Agent territorial*
Monsieur Didier VILLARD	*126, rue des Coquereaux*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseiller municipal, Chef d'entreprise*
Monsieur Jacques FERNANDES	*39, rue de la Poterne*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseiller municipal Directeur Achats*
Monsieur Rolland AUBERT	*7, rue de l'Évangile*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseiller municipal, Retraité de la Fonction hospitalière*
Monsieur Luc PILLETTE	*378, rue Grande*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseiller municipal, Agent de sécuité*

Madame Micheline LARRAT	*445, rue de la Gare*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseillère municipale, Retraitée*
Madame Michèle DUPUIS	*347, rue Grande*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Conseillère municipale, Commerçante*
Monsieur Gabriel BOUTTET	*637, rue de Buisseau*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Agriculteur*
Mademoiselle Sandrine BOUTTET	*637, rue de Buisseau*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Graphiste*
Monsieur Gérard COURTOIS	*146, rue Saint-Maurice*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Agriculteur*
Madame Monique DYRBUSZ	*363, rue de la Gare*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Retraitée*
Monsieur José JEULIN	*12, rue des Coquereaux*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Artisan Maçon*
Monsieur Fabrice LEBLANC	*10, rue de l'Evangile*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Graveur laser*
Monsieur Frédéric MOULIN	*3, place de l'Eglise*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Responsable logistique*
Madame Colette PACHOT	*208, route de Villereau*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Ancien Maire, Retraitée*
Mademoiselle Tiphaine POIREY	*172, rue de la Gare*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	
Monsieur Charles SAINT-LOUIS	*1 bis, place des Déportés*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	
Madame Maria VERMASSEN	*671, rue Grande*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Assistante maternelle*
Monsieur Denis VOISIN	*33, rue de l'Ecole*	*Briarres-sur-Essonne*	*45390*	*Mécanicien monteur*
Madame Elisabeth WALKOWIAK	*121, boulevard Soult*	*PARIS*	*75012*	*Secrétaire à l'Assemblée nationale*

Délibération pour le lancement de l'Agenda 21

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

République française – Département du Loiret – Arrondissement de Pithiviers – Canton de Puiseaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt-six Septembre (26 Septembre 2008), le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 23 Septembre 2008, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves TARTINVILLE, Maire de la Commune.

Etaient présents : M. Yves TARTINVILLE, Mmes Anne BOUTTET et Sylvie PINAULT, M. Claude ALANIC, Mmes Karine LANGLOIS et Isabelle LEBLANC, MM. Luc PILLETTE, Rolland AUBERT, Éric COSSARD, Jacques FERNANDES, Didier VILLARD et Thomas BOUTONNAT.

A donné pouvoir : M. Christian TARDIVEL à M. Claude ALANIC et Mme Michèle DUPUIS à Mme Anne BOUTTET.

M. Éric COSSARD est élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

ÉLABORATION D'UN AGENDA 21

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion à l'Association « Notre village » à raison de 0,50 € par habitant ainsi que l'adhésion à la labellisation « Notre village terre d'avenir » pour un montant de 1 000 €.

Ces sommes seront inscrites au budget 2009.

Le Maire,

Yves TARTINVILLE

Certifié exécutoire comme publié le 1er Octobre 2008
Et reçu en Sous-Préfecture le (date du cachet)

Délibération d'approbation de l'Agenda 21

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

République française – Département du Loiret – Arrondissement de Pithiviers – Canton de Puiseaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vingt-six Mars (26 Mars 2010), le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 18 Mars 2009, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves TARTINVILLE, Maire de la Commune.

Etaient présents : M. Yves TARTINVILLE, Mmes Anne BOUTTET et Sylvie PINAULT, MM. Claude ALANIC et Christian TARDIVEL, Mmes Karine LANGLOIS, Micheline LARRAT et Isabelle LEBLANC, MM. Luc PILLETTE, Thomas BOUTONNAT, Éric COSSARD, Jacques FERNANDES et Didier VILLARD.

A donné pouvoir : M. Rolland AUBERT à M. Yves TARTINVILLE

Etait absente : Mme Michèle DUPUIS

M. Eric COSSARD est élu secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

AGENDA 21

Après la présentation des fiches retenues dans le cadre de l'Agenda 21, l'Association Notre Village relève que deux points défavorables portant sur l'assainissement collectif et la potabilité de la borne fontaine située devant la mairie ne semblent pas avoir été pris en compte dans les actions retenues. Le Maire rappelle que ces 2 points sont de la responsabilité du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement BDOP. Une prochaine réunion devrait faire le point sur l'évolution du dossier d'assainissement. La borne fontaine sera équipée de la mention « Eau potable ». Le Maire indique d'autre part que le Syndicat des Eaux BDOP a décidé d'installer un point d'eau temporisé au Stade.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte toutes les fiches actions proposées par le groupe de travail Agenda 21 en incluant l'installation prochaine d'un réseau public d'assainissement et la désignation de la potabilité du point d'eau de la Place de l'Eglise.

Une réunion publique sera organisée pour présenter ces actions aux Briarrois ainsi que le Plan d'Aménagement et de Développement durable du Plan local d'Urbanisme en cours de réalisation.

Le Maire,

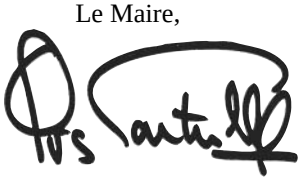

Yves TARTINVILLE

Certifié exécutoire comme publié le 1er Avril 2010
Et reçu en Sous-Préfecture le (date du cachet)

UN APERCU de BRIARRES SUR ESSONNE

Photo 2.2.1
Cours d'eau : Essonne

Source : Photothèque Notre Village

Photo 3.1.1.1
Château d'eau de la commune

Source : Photothèque Notre Village

Photos 3.2.2
Sensibilisation au développement durable

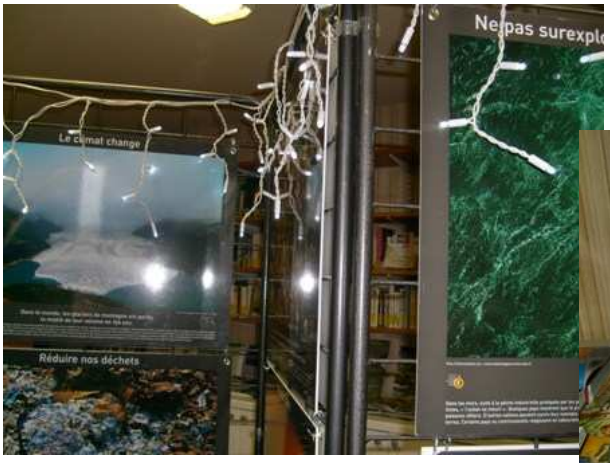

Source : Photothèque Notre Village

Photos 3.6
Bibliothèque et groupe scolaire

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.1.1
Panneau d'affichage

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2
L'église

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2 bis
« La Route du Blé »

Source : Photothèque Notre Village

Photo 4.2.2 ter
Lavoir sur l'Essonne

Source : Photothèque Notre Village

Photos 5.3.1
Commerces sur la commune

Source : Photothèque Notre Village

ANNEXES

- Carte de localisation de la commune dans le pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- Carte de localisation de la commune dans la communauté de communes
- Invitation réunion publique Agenda 21
- Invitation membres groupe de travail Agenda 21
- Bulletin communal

Localisation de la commune dans le Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais

Localisation de la commune de Briarres sur Essonne dans la Communauté de Communes

LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ
République française
Département du Loiret
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Puiseaux
Commune de BRIARRES-SUR-ESSONNE

Briarres-sur-Essonne, le 2 Février 2009

Chère Madame, Cher Monsieur,

Le « Grenelle de l'Environnement » a largement montré que la préservation de notre environnement et la nécessité d'un développement durable de la planète sont aujourd'hui des impératifs qui s'imposent à tous. Si nous devons sans cesse penser à moderniser nos villages, aucune de nos actions ne peut désormais ignorer ses répercussions sur la nature.

Issus du protocole de Kyoto, les « Agenda 21 » sont un outil de prise en compte de ces nécessités. Avec la population, ils ont pour but de dessiner les conditions d'un développement durable des territoires, tant du point de vue de la protection de l'environnement que du développement des relations humaines et de l'économie. Ils ont pour ambition de dresser une feuille de route qui permette à chaque collectivité d'envisager son avenir dans les meilleures conditions.

Le Conseil municipal de Briarres-sur-Essonne a ainsi voulu engager la Commune dans la démarche d'un Agenda 21 avec l'Association nationale « Notre Village » reconnue experte par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) pour la conception, le soutien et le suivi des Agendas 21 pour les communes rurales de moins de 3500 habitants. La Commune de Coudray a choisi la même démarche et s'y engage en même temps que nous.

Un agent de développement de l'Association viendra prochainement dans le Pithiverais afin de rencontrer les élus de tout l'arrondissement et de réaliser un diagnostic complet à Coudray et Briarres-sur-Essonne sur les 3 volets du développement durable : environnement, économie et social dans le but de réaliser la Charte *Notre Village Terre d'Avenir* (Agenda 21) et d'obtenir la labellisation.

Nous vous convions à une réunion de présentation de la démarche d'Agenda 21, les moyens de mise en œuvre, l'inventaire des forces et faiblesses du village et la constitution du comité de pilotage qui aura lieu le

Vendredi 13 Février
à 20 heures 30
à *la Salle polyvalente*.

La présence du plus grand nombre de Briarroises et de Briarrois permettra d'entamer ce travail dans la plus grande concertation. Si votre Conseil municipal est certes en première ligne s'agissant de l'avenir de notre Commune, ce dernier est l'affaire de tous et chacun d'entre vous doit pouvoir exprimer son point de vue sur un sujet aussi essentiel. Nous comptons donc sur vous pour cette soirée.

Veuillez agréer, **Chère Madame, Cher Monsieur**, l'expression de nos sentiments dévoués et cordiaux,

Le Maire,

Yves TARTINVILLE

Le Président de l'Association Notre Village

Pascal COSTE
Conseiller général de Corrèze

45390 - BRIARRES-SUR-ESSONNE - ☎ 02 38 32 11 19 - 02 38 39 12 13

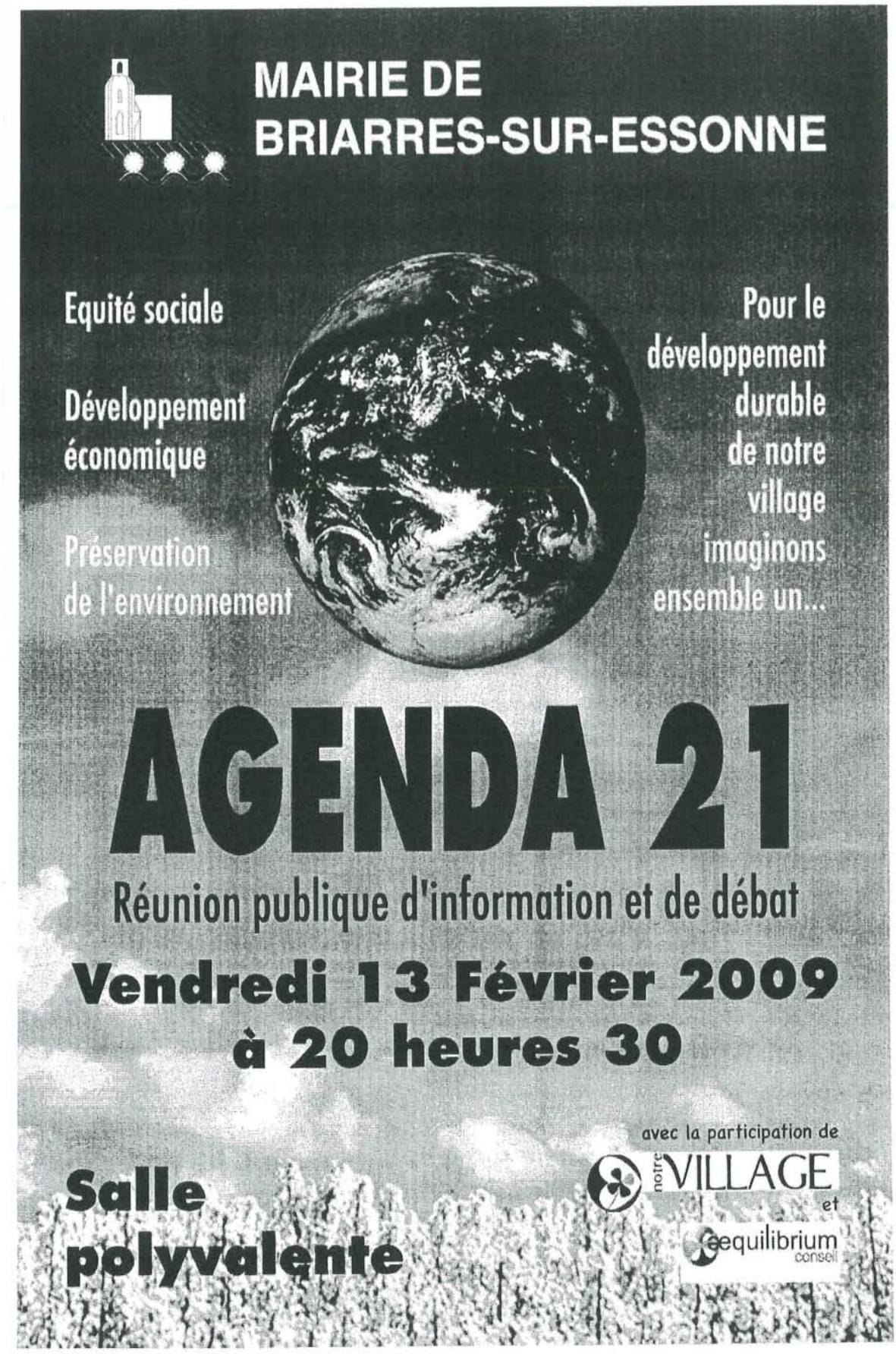
MAIRIE DE
BRIARRES-SUR-ESSONNE
Equité sociale
Développement économique
Préservation de l'environnement
Pour le développement durable de notre village imaginons ensemble un...
AGENDA 21
Réunion publique d'information et de débat
Vendredi 13 Février 2009
à 20 heures 30
Salle polyvalente
avec la participation de
notre VILLAGE
et
equilibrium conseil

MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

Briarres-sur-Essonne, le 4 Août 2009

Chers Amis,

La réflexion sans l'action est aussi inefficace qu'une action irréfléchie. C'est pourquoi le référentiel des Agendas 21 nous demande de transformer en « fiches action » les idées que nous avons eues tout au long de la première phase du Groupe de Travail qui nous a réunis les 25 Avril, 6 et 27 Juin et 18 Juillet.

Comme nous avons eu beaucoup d'idées, le travail que nous devons entreprendre est important. Pour l'organiser, j'ai tenté de regrouper dans 15 fiches les propositions que nous avons évoquées. Chaque fiche est établie selon le modèle élaboré par l'Association « Notre Village » dont nous suivons le processus. Elle se compose de quatre parties essentielles : la (ou les) finalité(s) concernée(s), les modes d'action envisageables (avec un rappel de l'étude et les modalités de réalisation et d'exécution), les moyens financiers éventuellement mis en œuvre et les partenaires envisagés. Les fiches sont classées selon les finalités de l'Agenda 21, sans hiérarchie à l'intérieur de chaque finalité. Certaines données manquent encore. Elles seront ajoutées dans les semaines qui viennent.

Sans attendre, il m'a paru important de vous transmettre ces projets. Chacun pourra ainsi mettre à profit ces semaines de moindre activité pour mieux aborder la phase qui s'annonce en Septembre. Compte tenu de l'importance du travail, nous aurons sans doute besoin de plusieurs réunions. Nous le déterminerons lors de la première rencontre de Septembre.

J'ai essayé de rédiger ces fiches du mieux possible, reprenant les arguments échangés lors de nos réunions et classant les projets selon un ordre logique. J'ai pu commettre des erreurs. Je compte sur chacun pour les relever.

Certaines erreurs sont peut-être factuelles, et donc faciles à corriger. D'autres problèmes tiennent à la différence d'appréciation que nous pouvons avoir des mêmes faits ; nous en parlerons. Mais l'essentiel vient sans doute du passage de l'idée à la réalisation : il est parfois surprenant de voir les choses écrites noir sur blanc.

Pour que nos prochains débats soient positifs, il est souhaitable qu'ils ne se bornent pas à des critiques stériles des idées des autres. Si chacun de vous peut contester tel ou tel point, il est nécessaire qu'il argumente sa position et propose une alternative. Je vous propose donc que nous examinions les fiches une à une et que nous procédions en proposant éventuellement des amendements à chacune.

Si un point vous paraît ne pas refléter nos débats précédents, vous devrez donc proposer une nouvelle rédaction. Si une action proposée ne vous paraît pas conforme à ce que vous pensez, vous devrez préciser en quoi et soumettre au Groupe de Travail soit sa suppression soit sa modification selon des termes précis.

Le Conseil municipal devant, à terme, adopter l'Agenda 21 que le Groupe de Travail aura préparé, j'ai souhaité transmettre ces projets de fiches à tous ceux de ses membres qui ne participent pas à nos travaux. Je l'adresse aussi à Céline PINOT, de « Notre Village », pour la tenir au courant de notre progression et lui demander ses critiques.

Exceptionnellement, pour que tout le monde soit à égalité, j'adresse ces documents par voie imprimée à celles et ceux qui ne disposent pas d'internet. J'espère que vous me pardonnerez cette entorse à nos principes.

Bonne réflexion à tous !

Le Maire,

Yves TARTINVILLE

à

Mesdames et Messieurs les Membres du Groupe de Travail « Agenda 21 »

Mesdames et Messieurs les Adjoints

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal

Bulletins communaux

La Gazette Briarroise

Dans ce numéro :

p. 2 : **Briarres durable**
Un Agenda 21 pour quoi faire ?
Préserver l'environnement
p.3 Vivre ensemble
p.4 Développer l'économie
p.5 Economiser l'énergie

p.6 **La vie des Associations**

p.7 **Prévenir les inondations de l'Essonne**
Un rude hiver !

p.8 **Au Conseil municipal**

et aussi :

Bons gestes pour ma planète p. 3
Préparer son jardin p. 3
Sur les registres de l'état-civil p. 5
A noter sur votre agenda p. 6

n°1 - Février 2010

Editorial

Dès septembre 2008, votre Conseil municipal a souhaité que Briarres-sur-Essonne se dote d'un Agenda 21. Un constat a été réalisé par l'Association nationale « Notre village » et un groupe de travail mêlant 12 élus et 13 autres citoyens s'est régulièrement réuni pour réfléchir aux conditions d'un développement durable de notre village. Vous trouverez dans ces pages un large compte rendu de ses travaux dont le premier effet est ce nouveau bulletin.

En effet, si le développement durable suppose la protection de notre environnement, il doit aussi chercher à assurer un vrai développement économique et à resserrer les liens sociaux entre tous les Briarrois. A ce titre, le groupe de travail a souhaité renouer avec une ancienne tradition. Ainsi est née cette *Gazette Briarroise*.

Vous la retrouverez au moins 4 fois par an, chaque fois que l'actualité municipale le demandera. Elle sera le lien entre nous tous : Conseil municipal, associations, citoyens. Elle abordera tous les sujets de notre vie quotidienne et vous aidera à mieux vivre à Briarres. Bien sûr, elle consacrera une bonne part à la mise en valeur de notre environnement et vous prodiguera conseils et astuces pour mieux consommer.

Briarres est l'affaire de tous. De même que le groupe de travail faisait largement place à des citoyens volontaires aux côtés de Conseillers municipaux, de même *La Gazette Briarroise* est-elle rédigée par celles et ceux qui ont accepté de mettre leur talent au service d'une meilleure communication entre nous. Qu'ils en soient remerciés. Peut-être nous faudra-t-il un petit temps de rodage, mais vous constaterez que, dès ce premier numéro, nous avons pu vous présenter un grand nombre d'informations.

Cette *Gazette* est aussi la vôtre. Nous avons donc souhaité que chacun de vous puisse y intervenir. Dans la mesure de la place disponible, et en évitant, bien sûr, toute attaque personnelle, nous sélectionnerons les contributions les plus pertinentes et constructives pour donner la parole à celles et ceux qui veulent participer au développement de notre village.

Enfin, si ce premier numéro est nécessairement imprimé (à moindre frais par les soins de la Mairie et sur du papier certifié écologique) nous espérons que beaucoup d'entre vous choisiront de recevoir les prochains par mail. Ils profiteront alors de la couleur ! Il leur suffit de renvoyer le coupon d'adhésion figurant dans ce numéro ; la mise en place du service sera effective aussi rapidement que possible.

Notre communauté de vie progresse. Dans les mois qui viennent, de nombreux projets solliciteront votre avis : Plan local d'Urbanisme, nouvelle salle polyvalente, projet d'école de la Communauté de Communes des Terres puiseautines… *La Gazette Briarroise* vous en tiendra au courant et des réunions vous permettront de donner votre avis. Ensemble, nous contribuerons à un vrai développement de Briarres-sur-Essonne.

Notre avenir dépend de chacun de nous !

Yves Tartinville
Maire de Briarres-sur-Essonne

Ce papier respecte notre environnement. Conception graphique : IdéOh ! Crédit photos / contenu / impression : Mairie de Briarres

La Gazette Briarroise 1

Briarres durable

Un «Agenda 21» : pour quoi faire ?

5 juin 1972 à Stockholm (Suède), se déroule le premier sommet de la Terre. Cette initiative, nous la devons à Sverker Aström, diplomate Suédois aux Nations Unies.

• Sverker Aström

Pour la première fois, une coopération internationale décide de lier le développement et l'environnement.

Un des aboutissements de cette rencontre est la création du PNU, le programme des Nations Unies pour l'environnement.

C'est désormais tous les dix ans qu'aura lieu ce sommet.

4 juin 1992, deuxième sommet de la terre à Rio de Janeiro. Les problèmes environnementaux deviennent une priorité mondiale. Convention sur les diversités biologiques, déclaration sur la gestion et la conservation des forêts, et en ce qui nous concerne, l'action 21 plus communément appelée Agenda 21, seront les faits marquants de cette édition.

Décembre 1997, Les pays signataires de la Convention de Rio établissent à Kyoto des objectifs sur la réduction des gaz à effet de serre. Face au réchauffement climatique et à la réduction de la couche d'ozone, l'accord doit permettre à terme de diminuer de 5,2% la production de CO^2 et autres gaz dans les pays industrialisés par rapport à l'année 1990.

Cependant, pour qu'il entre en vigueur, il doit être ratifié par un ensemble de pays représentant au moins 55 % des émissions, ce qui ne se produira pas avant le 16 février 2005. Suite au départ des Etats-Unis en 2001 le projet était resté au point mort. La signature par la Russie le 18 novembre 2004 relance donc les promesses faites par nos dirigeants pour réduire nos émissions de CO^2.

20 ans après le Sommet de Rio en 1992, le gouvernement brésilien souhaite réorganiser le Sommet de la Terre en 2012. Les attentes sont nombreuses, les engagements de tous primordiaux, pour la sauvegarde de notre planète.

La démarche « Agenda 21 »

La déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « Agendas 21 locaux », en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. Nous avons donc constitué une équipe qui représente un échantillon de la population Briarroise. Notre travail a été de diagnostiquer, concevoir les plans d'actions, afin de proposer au conseil municipal les mesures

Illustration Wikipédia

à mettre en œuvre pour garantir à notre village un développement durable et respectueux de la nature.

Cette démarche comporte plusieurs phases :

- définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques de la commune,
- établissement d'un plan d'actions précis ciblant ces problématiques,
- mise en œuvre du plan d'actions,
- évaluation et ajustement des actions mises en œuvre.

La définition classique du développement durable provient du rapport Brudtland de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ce rapport rappelle le propos prêté à Antoine de Saint Exupéry *« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »*.

C'est dans cet état d'esprit que le Groupe de Travail « Agenda 21 » s'est successivement penché sur les 3 objectifs du Développement durable : l'écologie, la cohésion sociale et le développement économique.

Préserver l'environnement

L'environnement est défini comme l'ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines. Tout ce qui se rapporte à l'environnement doit donc nous préoccuper.

L'équipe de l'Agenda 21 tente de mettre en exergue nos écarts quotidiens qui méritent une attention particulière et constante de chaque citoyen pour la préservation de l'environnement.

Optimisation de l'utilisation de l'eau

- Pour les particuliers, l'arrosage matinal est recommandé.
- L'arrosage avec les engins communaux se fera avec de l'eau récupérée.
- Le PLU prévoiera des incitations et des obligations en matière de récupération de l'eau de pluie pour les constructions neuves.

Auto-Moto « Vertes »

Cette rubrique a pour mission de vous informer sur tout ce qui touche à l'automobile et la moto « propre ».

Barème 2010 du bonus-malus écologique :

BONUS ECOLOGIQUE :

Entre 116 et 125 g CO^2/km :	100 €
Entre 96 et 115 g CO^2/km :	500 €
Entre 56 et 95 g CO^2/km :	700 €
En-dessous de 55 g CO^2/km :	5 000 €

MALUS ECOLOGIQUE :

Entre 156 et 160 g CO^2/km :	200 €
Entre 161 et 195 g CO^2/km :	750 €
Entre 196 et 245 g CO^2/km :	1 600 €
Au-dessus de 245 g CO^2/km :	2 600 €

Récupération de déchets divers

- Un récupérateur pour piles, ampoules électriques et cartouches d'encre sera installé à la Mairie.

Les encombrants passeront à Briarres le 17 Mars

Rationalisation des consommations de papier

- Transmission par e-mail pour toutes les informations relatives aux réunions.
- Utilisation du rétroprojecteur pour les réunions.
- Achat de papiers issus de bonnes pratiques forestières (certification FSC ou PEFC)

Amélioration des pratiques culturales

- Les déchets verts produits par la commune sont désormais mis au compost dans la commune.
- Désherbage avec le moins possible de produits chimiques (binage, destruction thermique).
- Utilisation de plantes adaptées au respect du développement durable.
- Formation du personnel communal sur les bonnes pratiques culturales et environnementales.

L'agriculture tenant une place importante dans la commune, nous devons nous informer sur le recyclage des produits de traitement et sur l'irrigation des sols agricoles

Un suivi de l'utilisation des sols se fera avec les professionnels de la commune.

Ces quelques recommandations sont simples et immédiates à mettre en œuvre. Avec l'aide et les suggestions de tous, nous pouvons agir.

N'oublions jamais que nous vivons dans l'environnement que nous façonnons : prenez par exemple un après-midi pour partir à la chasse aux trous et aux entrées d'air dans votre maison.

Rafistoler sa maison en bloquant ces petits trous vous fera faire des économies d'énergies conséquentes. Veillez cependant à ne pas obstruer les aérations nécessaires au renouvellement d'air. Vous risqueriez, autrement, une asphyxie au gaz carbonique !

Vivre ensemble

Le développement de Briarres ne sera durable que si toute la population s'y sent en harmonie. Dans son diagnostic du 13 février 2009, l'animatrice de l'Association « Notre village » a mis en évidence les points positifs de Briarres-sur-Essonne dans le domaine de la cohésion sociale.

Rappelons l'existence d'associations très actives, la prise en compte de l'avis des habitants dans les projets communaux (réunions thématiques, cahier de doléances), une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants ainsi que la « Journée du nouveau Citoyen » pour les jeunes de 18 ans.

Pour les nouvelles constructions, la commune possède un plan d'occupation des sols (POS) qui est en train d'évoluer vers un Plan local d'Urbanisme (voir infra) qui pourra prévoir la détermination de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

La commune est bien impliquée dans le tissu intercommunal, notamment au sein de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines et fait partie d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et d'un Pays. Son patrimoine architectural et esthétique est bien préservé. La qualité et la quantité d'eau y sont satisfaisantes. Enfin, malgré sa petite taille, elle comprend un logement social.

(suite page 4)

Le bioéthanol E85

Il est constitué à 85% d'éthanol et à 15% d'essence classique.

L'éthanol est constitué par la distillation des végétaux tels que le blé, la canne à sucre ou les betteraves.

Il est renouvelable contrairement au pétrole, environ 40% d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport à l'essence sur l'ensemble du cycle de vie (approche globale dite du « Puits à la Roue »).

Un prix de vente moins élevé que le SP 95 soit en moyenne 0,89 € à la pompe du fait d'une taxation moindre de la part de l'état. Une carte grise gratuite dans notre département, un abattement de 40% sur les taux de CO2 et donc pas de malus. Voilà pour le cadeau fiscal.

Cerise sur le gâteau à l'heure où j'écris ces lignes, j'apprends que le constructeur « Low Cost » Dacia commercialise son premier modèle fonctionnant au super éthanol. Cette version de la Logan break est donc motorisé par un 1.6L 16 soupapes développant 105 chevaux. Son prix de vente à partir de 11200 € fait de cette « écolo » un grand succès à l'instar de la Sandero GPL vendue par le même constructeur.

Alors, tous ces atouts font-ils de l'E85 (bioéthanol) le carburant de substitution écologique par excellence ?

La faible distribution sur le territoire, 494 stations dont 7 dans le Loiret (au 17/12/2009) en font une alternative contraignante pour le moment.

Les bons gestes pour ma planète

Je quitte une pièce : j'éteins les lumières !

Les appareils en veille consomment ! Je les éteins quand je ne m'en sers pas...

L'eau est précieuse, ne la gaspillons pas

Pour les produits d'entretien, je préfère les recharges aux distributeurs complets

Je trie les ordures, je composte les déchets organiques

18 à 20° dans la journée, 16 à 18° la nuit, 12 à 14° dans la maison vide. Un pull-over est moins cher que 3 degrés de trop !

Préparer son jardin pour l'été

Février :

- Nettoyer les rocailles ;
- Nettoyer les massifs en préservant les bulbes ;
- Planter les vivaces d'été et d'automne ;
- Bouturer les anémones du Japon, les phlox, ...
- Tailler les vignes.

Mars :

- Planter les lys, les renoncules, les anémones ;
- Surveiller vos bulbes à floraison estivale ;
- Rabattre les clématites à petites fleurs ;
- Tailler les chèvrefeuilles.

Néanmoins, on peut constater des insuffisances auxquelles il est possible de remédier, parmi lesquelles l'absence de bulletin communal, le haut débit et la téléphonie mobile à améliorer, le manque de sensibilisation scolaire au développement durable et le peu de fleurissement.
Comme toutes les petites communes de France, Briarres manque de services publics mais cet inconvénient est en partie compensé par la proximité de Puiseaux où les services publics sont présents.
Dans l'immédiat, la commune pourrait donc se donner plusieurs objectifs pour améliorer cette situation :

- En ce qui concerne la communication : création d'un document avec des informations sur la commune qui sera distribué aux habitants, ainsi que d'un bulletin municipal trimestriel également distribué aux habitants ; à plus long terme, création d'un site Internet interactif.
- Pour mettre en œuvre son engagement écologique : le plan d'occupation des sols (POS) sera transformé en plan local d'urbanisme (PLU), et la future salle polyvalente sera construite en intégrant les impératifs du développement durable.
- Enfin, Briarres-sur-Essonne souhaite participer à la semaine du développement durable à partir de 2010.

Développer l'économie

Comment une collectivité peut-elle façonner son développement à long terme, conditionner l'économie et le fonctionnement des entreprises, à travers des choix en matière d'investissement, d'aménagement de l'espace, de construction… ?
Comment donner du poids aux principes de développement durable dans les décisions économiques ? Comment mettre en œuvre un développement économique durable ? Quels types d'actions à entreprendre dans ce but ?
Dans les faits, l'enjeu économique constitue un des défis que doit relever la commune en matière d'administration des finances, d'achat de biens, de services et de viabilité économique à long terme. Pour optimiser le développement économique et l'aménagement du territoire, notre volonté est d'associer d'une part, le soutien à l'emploi, l'égalité des chances, répondre aux problématiques environnementales et d'autre part de soutenir le maintien et le développement des entreprises agricoles ou artisanales.
Lors de notre réunion du 17 juillet, nous avions énuméré différents sujets tels que :

- Economies d'énergie, isolation des bâtiments, innovation dans les bâtiments.
- Valorisation des déchets verts.
- Achat de matériels en commun avec les autres collectivités.
- Recours aux associations d'insertion pour des travaux sur la Commune.
- Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans une perspective du développement durable (mixité sociale, lieu de vie, résidence, logements adaptés aux différentes populations, sports, construction durable, limitation des déplacements ...)
- Développement de l'aide à la personne.
- Développement des Jardins ouvriers.
- Aide à la création artistique par des manifestations et des achats d'œuvres.
- Maintien des entreprises artisanales ou commerciales et des services publics (mairie, la Poste).
- Création d'une zone artisanale et communication sur l'attractivité artisanale, touristique du territoire communal.

Tous ces sujets font ou feront l'objet d'actions pour lesquelles nous vous communiquerons les premiers résultats. Profitons de ce premier numéro pour citer quelques exemples d'actions entérinées par le conseil municipal et mises en place :

- Certains travaux ont été réservés aux ateliers protégés ou au centre d'aide à la reprise d'un travail. Cette action s'est traduite par :
  - Le recrutement d'un « aide-cantonnier » par le biais d'un Contrat d'Accès à l'Emploi.
  - Le nettoyage des tags du lavoir, la réalisation de la zone de compost par les ouvriers d'une association d'insertion.
  - Les fleurs hivernales sont achetées à l'E.S.A.T. « LES CEDRES » de Pithiviers.
- 1% du budget communal est consacré pour la création artistique. Celle-ci s'est traduite cette année par l'achat d'une sculpture de Ruta, jeune artiste lituanienne.
- 2 jardins ouvriers sont proposés à la population (se renseigner en mairie).

Les actions présentées ont montré la volonté de vos élus de dynamiser de façon durable notre commune en soutenant les projets économiques. La démarche montre l'importance de l'essaimage dans tous les champs économiques et du droit à l'expérimentation lorsqu'il s'agit de dynamiser un territoire. Il faut de plus savoir valoriser et utiliser l'existant qui peut devenir une véritable source de développement économique, de valeur ajoutée, et d'emplois. Enfin, une réflexion quant à la notion de temps est inévitable dans un projet de territoire au regard du développement durable, en particulier lorsqu'il s'agit d'intégrer des projets conséquents (salle communale, écoles, redéfinition du PLU).

ECONOMIES D'ENERGIE

En cette période hivernale, nos dépenses en matière d'énergie influent largement sur notre portefeuille. Nous pouvons donc réfléchir aux différentes économies réalisables tout au long de l'hiver...
Le chauffage représente le plus gros budget énergétique de cette période. Pour faire des économies, quelques astuces peuvent être utiles :

- Si votre chauffe eau se trouve dans une pièce inutilisée et qu'il date un peu, vous pouvez l'isoler grâce à une couverture adaptée (coût d'environ 20€) ainsi qu'isoler les tuyaux d'eau chaude qui passent dans des endroits que vous ne voulez pas chauffer. Cela évite les pertes d'énergie liées à la circulation de l'eau chaude dans votre maison.
- Vous pouvez acheter un thermostat intelligent qui régulera pour vous la température de votre maison en fonction de votre présence.
- Vous pouvez baisser la température de votre chauffe eau à 50 degrés. Cela vous permettra d'économiser et vous ne vous en rendrez même pas compte en prenant votre douche !

Nos maisons sont équipées de multiples appareils ménagers qui restent en veille toute la journée. Un simple geste pour éteindre ceux-ci permet une économie non négligeable d'électricité pour le foyer.
Nous pouvons donc par ces quelques gestes réduire de manière importante notre facture énergétique.

La société S.I.D.E.S.U.P située a Engenville commercialise sous la marque « Grain de feu » des pellets estampillées « ONF Energie Bois » pour les particuliers disposant d'une chaudière à granules.
Vous pourrez trouver tous renseignements nécessaires sur le site de l'ONF :
www.onf.fr

Sur les registres de l'état-civil

Au cours de l'année 2009...

Nous avons accueilli avec joie :

Enola, chez Michel Quemener et Nathalie Liomain, le 30 Mars ;
Ethan, chez Ludovic Sommer et Stéphanie Swiniarski, le 20 Avril ;
Matthew, chez David Victorni et Prescillia Mihimida Ben Hadj Salem ;
Naël, chez Francisco Almeida De Sa et Anne Languille.

Nous avons partagé le bonheur de :

Thierry Delesalle et **Christina Filipovic**, qui se sont mariés le 4 Juillet ;
Stéphane Bruno et **Ingrid Girardot**, qui se sont mariés le 22 Août.

Nous avons regretté le départ de :

Léonie Kaluza, décédée le 16 Novembre.

Renseignements pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi :
de 8 h 30 à 12 h
Mercredi et Vendredi :
de 8 h 30 à 12 h et
de 14 h à 17 h 30
Samedi :
de 9 h à 11 h

Permanence du BDOP

Samedi :
de 9 h à 11 h

Pour obtenir une Carte nationale d'identité (CNI)

Présentez-vous en Mairie avec :
- une copie intégrale de votre acte denaissance (à demander à votre Mairie de naissance)
- 2 photographies identiques format 3,5 x 4,5 cm (ATTENTION : des prescriptions très précises doivent être respectées, adressez-vous plutôt à un photographe professionnel)
- 1 justificatif récent de domicile (attestation d'impôts, facture SICAP, ...)
- le formulaire rempli au stylo NOIR (y compris l'autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs).

Votre présence est INDISPENSABLE pour recueillir vos empreintes et votre signature.

Pour obtenir un Passeport

Adressez-vous à la Mairie de Pithiviers ou de Malesherbes. La Mairie de Briarres-sur-Essonne n'est pas équipée pour les nouveaux passeports.

Pour faire des travaux dans sa maison

Vous envisagez des travaux d'entretien lourd (ravalement, toiture, ...) ou un petit agrandissement (< 20 m²) : demandez un formulaire de **déclaration de travaux** et retournez-le à la Mairie au moins 2 mois avant d'entreprendre les travaux.

Vous voulez construire, agrandir de plus de 20 m², changer l'affectation d'une construction : demandez un formulaire de **permis de construire** et retournez-le à la Mairie au moins 4 mois avant d'entreprendre les travaux.

PRÉVENIR LES INONDATIONS DE L'ESSONNE

Si l'Essonne est une rivière plutôt « sage », des crues peuvent toujours survenir. La quasi-totalité des maisons de Briarres sont à l'abri de ces débordements, mais ceux-ci peuvent causer de graves dégâts en aval et particulièrement à Corbeil-Essonnes, au confluent de la Seine. C'est pourquoi les départements du Loiret, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne ont lancé la préparation d'un Plan de Prévention des Inondations.

C'est à Briarres que M. le Sous-Préfet de Pithiviers avait choisi de présenter ce projet aux Communes concernées du Loiret. La Salle du Conseil était presque trop petite pour accueillir tout le monde, mais la réunion a permis à chacun de mieux comprendre les risques auxquels nous sommes exposés et les moyens qui existent pour nous en protéger.

La présentation qui a été faite a montré le rôle essentiel que les marais de l'Essonne jouent, depuis la nuit des temps, dans la régulation de la rivière. Si, au cours du XXème siècle, ces marais ont vu leur utilisation se modifier plusieurs fois, ils semblent revenir progressivement à leur destination naturelle. Des cartes ont ainsi été distribuées à toutes les Communes concernées, de Malesherbes à La Neuville-sur-Essonne, pour que chaque municipalité prenne les mesures nécessaires. S'agissant de Briarres, on a pu constater que ces mesures avaient déjà été prises et qu'aucun terrain constructible (à l'exception de 2 petites parcelles construites depuis longtemps) ne pouvait plus servir à l'édification d'une maison neuve. Le PPRI n'aura donc pas de conséquences importantes à Briarres.

Ayant un rôle essentiellement informatif, le PPRI permettra à tous de mieux connaître les risques liés aux inondations. Il ne doit pas être confondu avec le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations que prépare actuellement le SIARCE, Syndicat de gestion de la rivière qui comprend Malesherbes et toutes les Communes situées en aval. Ce PAPI inquiète au premier chef la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, qui a déjà pris plusieurs résolutions marquant son souhait d'y être étroitement associée.

Si tout le monde considère que les marais sont utiles à la gestion de la rivière, les Communes situées dans la haute vallée de l'Essonne considèrent qu'en aucun cas la géographie des marais ne doit être modifiée. Or, parmi les projets du SIARCE, figure en particulier l'idée d'un rehaussement de la route reliant deux hameaux de Briarres et d'Ondreville : Francorville et Chatillon. D'autres aménagements moins spectaculaires semblent aussi néfastes à la seule restauration des marais.

L'ensemble des Maires concernés a donc adopté une position très ferme qui consiste à refuser tout ce qui dépasserait le simple retour des marais à leur vocation naturelle. Comme Yves Tartinville, ils considèrent qu'il est incohérent de promouvoir une valorisation de nos espaces naturels à travers Natura 2000 et d'envisager de gros travaux de génie civil qui transformeraient une partie de notre territoire en zone de stockage de l'eau disproportionnés au regard de l'effet qu'ils auraient sur les crues en aval.

A la demande des Maires de la Vallée, le SIARCE viendra à Ondreville pour s'expliquer et écouter les exigences des populations.

Un rude hiver !

Ces dernières semaines, la météo ne nous a pas épargnés. Deux vagues successives de neige ont mis nos nerfs et nos voitures à rude épreuve. Plusieurs Briarrois ont fait part de leur mécontentement. Tous ont été gênés. Vous avez droit à des explications.

Au début de la saison, comme chaque année, nous avons, bien sûr, mesuré notre stock de sel. Il représentait alors environ un an et demi des besoins courants. Malheureusement, la première vague de froid nous a vite fait comprendre que cela ne suffirait pas cette année.

Dès le 19 décembre, le Maire et le Premier Adjoint ont cherché à réapprovisionner la Commune. Ils ont fait le tour des fournisseurs habituels et, devant leur carence, en ont recherché d'autres. L'un d'eux avait promis du sel au plus tard la première semaine de janvier. Il a reçu une commande de près de 4 tonnes. Mais, au dernier moment, il a expliqué que la livraison ne pourrait intervenir qu'à la fin du mois. Nous nous sommes donc repliés sur un autre fournisseur, qui a finalement livré la précieuse marchandise le 19 janvier !

En attendant, il n'était pas question de ne rien faire. Un déneigement à la lame a été entrepris, mais il n'est efficace que si plus de 10 centimètres de neige sont présents. Il n'a pu être renouvelé. Le reste de sel a été étalé aux endroits les plus préoccupants : stops, rues en pente, … Du sable a aussi été largement dispersé, mais si son effet est réel sur

la glace, il ne change pas grand-chose sur de la neige molle. Les ouvriers municipaux ont multiplié les déblaiements à la main, mais ils ne pouvaient pas être partout. Il faut rendre hommage à leur énergie plutôt que de critiquer.

De tels épisodes neigeux sont exceptionnels dans notre village. Ceux qui ont circulé ont pu constater que tous les villages environnants étaient soumis aux mêmes problèmes. Nous y avons fait face, tous, avec nos moyens. Il serait d'ailleurs financièrement déraisonnable de s'équiper de matériel de montagne, dont l'usage serait tellement épisodique qu'il ne serait jamais amorti !

Quelques conseils peuvent cependant rendre la vie plus facile dans de telles circonstances :

La réglementation impose à chaque riverain de dégager un passage d'un mètre devant chez lui. C'est l'assurance que les piétons peuvent circuler.

D'autre part, on a pu constater que plusieurs automobilistes, dans la hâte de se retrouver au chaud, abandonnaient parfois leur voiture devant chez eux, sans précaution. Ils ont ainsi rendu le travail de la lame très difficile et parfois impossible. En rentrant leur véhicule sur leur terrain, ils auraient considérablement facilité la vie de leurs voisins.

Les aléas climatiques peuvent nous rappeler que la solidarité est une des richesses de nos villages. On l'a vu cette année encore. Tâchons de ne jamais l'oublier pour que, quoi qu'il arrive, il fasse bon vivre à Briarres !

Au Conseil municipal . . .

Au fil des numéros, la Gazette vous tiendra au courant des travaux de votre Conseil municipal. Rappelons que ses réunions sont publiques et annoncées par affichage sur tous les panneaux de la Commune. Chacun de vous y est le bienvenu !

Le Plan local d'Urbanisme

La Commune possède, depuis 2001, un Plan d'Occupation des Sols. Pour préparer l'avenir, il était nécessaire de l'adapter aux projets de développement que nous avons et de le transformer en Plan local d'Urbanisme. La décision en a été prise le 24 Avril 2009 et sa réalisation a été confiée à M. Philippe Mondine, Architecte à Pithiviers. Le 11 Juillet dernier, la société ESEA a été chargée des études sanitaires et l'IEA du volet environnemental du dossier. Le 25 Septembre, M. Mondine a présenté au Conseil municipal le calendrier de l'opération, qui sera ponctuée de plusieurs réunions publiques.

Déjà deux réunions en présence de toutes les collectivités concernées (DDE, Chambres consulaires, Conseil général, Pays, Communauté de Communes, Communes voisines…) ont déjà eu lieu.
Le 23 novembre, l'IEA et la société ESEA ont présenté le résultat de leurs études. En matière d'environnement, M. Thonon a qualifié de particulièrement intéressant et préservé l'environnement de Briarres. Il a insisté sur les atouts que comportait le classement de plusieurs zones au titre de Natura 2000 et a souhaité que les espaces écologiques remarquables de la Commune soient préservés.
De son côté, M. Chapeau a constaté que Briarres pourrait accueillir la population qui lui est annoncée par l'INSEE au cours de années qui viennent grâce à une bonne gestion de la ressource en eau par le BDOP. L'installation prochaine d'un réseau public d'assainissement dans le bourg permet aussi, selon lui, d'envisager des développements respectueux de la nature.
Le 14 décembre, M. Mondine a présenté les premiers scénarios de développement, basés sur des estimations d'augmentation de la population d'environ 15 % dans les années qui viennent. C'est, en réalité, la simple poursuite de l'augmentation de la population des dernières années, qui a porté la population briarroise de 492 habitants en 1986 à 591 habitants aujourd'hui.
La suite de la procédure prévoyait une rencontre avec le Groupe de travail « Agenda 21 », qui a eu lieu le 22 janvier, puis une réunion publique où vous sera présenté un projet de Plan d'Aménagement et de Développement durable. Vous aurez ainsi l'occasion de faire toutes les observations que vous souhaitez avant que le Conseil municipal entame véritablement la rédaction du PLU.

La Nouvelle Salle polyvalente

Parmi les projets sur lesquels l'équipe municipale s'est engagée lors des dernières élections, figure la construction d'une salle polyvalente à la mesure de la dimension nouvelle de notre village. Un groupe de travail s'est réuni dès le début du mandat et le Conseil municipal a, régulièrement, orienté les choix vers ce qui sera sans doute l'acte le plus important de ces toutes prochaines années.
Le 11 juillet, votre Conseil a décidé de s'adjoindre les conseils d'une équipe spécialisée pour établir le cahier des charges de cette future salle. Une première équipe a été auditionnée le 23 novembre et Mme Caroline Jaunet, Architecte à Nemours, est venue devant le Conseil municipal le 29 janvier. C'est finalement elle qui a été choisie. Le but de cette démarche est de construire la salle la mieux adaptée à Briarres. Sa taille, ses modalités de construction, la prise en compte des impératifs environnementaux… autant de sujets pour lesquels vos Conseillers municipaux souhaitent décider au plus près des intérêts des Briarrois.
Le 4 décembre, le Maire a été autorisé à acheter des terrains autour du stade Nicolas-Puren. Ces terrains, d'environ 2,7 hectares, serviront notamment à la salle polyvalente. Une promesse de vente a été signée le 21 décembre sur un premier terrain de 17 000 m².
Une partie de ces terrains est destinée à permettre la construction, décidée par la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, d'une école qui, à terme, comportera 3 classes maternelles et 5 classes primaires.
Cette réserve foncière permettra aussi, si le PLU en décide ainsi, d'accueillir quelques petits logements locatifs qui font cruellement défaut sur notre secteur et permettront en particulier aux jeunes Briarrois de s'installer chez eux avant de pouvoir envisager l'achat ou la construction d'une maison.

Jardins ouvriers

Récemment, Briarres a acheté à la Commune de Labrosse un petit terrain situé à l'angle de la Rue Grande et du Chemin de la Chapelle. Le Conseil municipal a décidé d'en faire 2 jardins d'environ 350 m2 chacun, qui sont à louer pour un prix de 15 € par an. Chaque locataire devra en outre s'acquitter de la moitié de la facture d'eau relative au branchement situé sur le terrain.
Renseignements en Mairie.

Pour recevoir ce bulletin en couleurs sur votre ordinateur, transmettez votre e.mail à :
mairie-de-briarres@wanadoo.fr
En plus, ça protège la planète !

La Gazette Briarroise

Dans ce numéro :

p. 2 **L'Agenda 21 en action**

p.3 **Le PLU**

p.4-5 **Au Conseil Municipal**

p.6 **Le Columbarium**

p.7-8 **La vie des associations**

et aussi :

Auto-Vertes	p. 2
Je prépare mon jardin	p. 3
Trucs et Astuces	p. 3
Les Brèves	p. 5
L'état-civil	p. 6
Les petites annonces	p. 6
Sur vos agendas	p. 8

n°2 - Avril 2010

Editorial

Le printemps de Briarres

Dès son deuxième numéro, votre Gazette a pris sa vitesse de croisière. Le bon accueil que vous avez réservé à cette initiative a encouragé tout le monde à mieux faire encore. Nous avons essayé de corriger les quelques imperfections repérées sur le numéro de Janvier. Nous avons cherché l'information la plus pertinente. Nous avons voulu rendre ce lien entre tous les Briarrois plus agréable et plus efficace. Le début du printemps est le temps du renouveau. C'est vrai dans nos jardins : vous retrouverez donc les rubriques qui peuvent vous aider à faire pousser fleurs et arbustes. C'est vrai pour la planète, et nous avons poursuivi la publication de conseils pour consommer mieux et conduire en harmonie avec l'environnement. Le printemps est aussi le temps du renouveau pour toutes les Communes de France, qui votent leur budget. Un dossier est consacré dans ces pages aux décisions prises par votre Conseil municipal pour administrer l'argent de vos impôts en 2010. Avec l'information que vous attendez tous : cette année encore, les impôts de la Commune n'augmenteront pas ! L'avenir de Briarres, c'est aussi le futur Plan local d'Urbanisme (PLU). Les travaux se sont poursuivis ces dernières semaines et les grandes lignes du Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD) –phase obligatoire pour tous les PLU– se sont faites jour. Un article lui est consacré ici et une exposition est en préparation pour la fin du mois de Mai. Le prochain visage de notre village nous concerne tous ; chacun doit pouvoir participer à ce qu'il sera.

Enfin, le printemps c'est le temps où la fête recommence. Les enfants ont été invités à chasser les œufs de Pâques, la Bibliothèque Anaïs-Thiebaut nous a aidés à mieux comprendre le cycle des déchets. Très bientôt, le Comité des Fêtes organise son traditionnel vide-grenier. En Juin, nous reprendrons le chemin de La Route du Blé, avec un concert, une exposition et une veillée paysanne… Grâce à nos Associations, la vie à Briarres est agitée !

Ces pages ont été rédigées pour vous. Elles sont les vôtres et vous pouvez y participer en nous écrivant. Seules des règles simples sont à respecter : votre courrier doit concerner un problème général, vous devez le signer (mais vous pouvez demander que votre nom ne soit pas publié), vous devez respecter les autres et, bien sûr, éviter les insultes ou les mises en cause personnelles. Le comité de rédaction sélectionnera les meilleures contributions. Les autres seront traitées par la Mairie. Rien ne sera négligé. Avec vous, la Gazette grandira. A l'image de notre village.

Yves Tartinville
Maire de Briarres-sur-Essonne

Ce papier respecte notre environnement.

Conception graphique : *IdéOh !*

Crédit photos / contenu / impression : Mairie de Briarres

La Gazette Briarroise

L'Agenda 21 en action

• Le composteur

Le conseil municipal a validé vendredi 26 Avril 2010 les propositions faites par l'équipe de l'Agenda 21. Vous retrouverez dans notre gazette au fur et à mesure de leurs applications, le résumé des fiches actions.

Les premières d'entre elles à voir le jour dans la commune sont :

- L'achat d'une bicyclette pour les agents communaux lorsque la voiture n'est pas nécessaire, afin de réduire nos rejets en CO2.

• Le récupérateur d'eau

- La mairie s'engage à utiliser du papier issu de bonne pratique forestière (certification FSC ou PEFC). Lors des séances du conseil municipal, les éléments sont transmis par vidéo-projection. L'utilisation d'internet pour l'envoi de notes sera systématique.

• A la Mairie, on récupère vos cartouches d'imprimantes...

- P.L.U. (Plan local d'Urbanisme) : les études ont commencé , la publication du plan est prévue pour cette année.
- L'intégration par le travail. Plusieurs chantiers tels que l'élagage, la construction du composteur ont été réalisés par l'association ASER.
- Rechercher et appliquer tous les moyens d'économiser l'énergie.
- L'eau de pluie est collectée par l'installation de récupérateurs sur les bâtiments publics et servira pour le nettoyage des outils et véhicules des agents de la commune.
- Les Associations auront une journée dans le cadre de Briarres en Fête chaque mois d'Août pour se faire connaître et attirer de nouveaux adhérents.
- Les récupérateurs pour piles, ampoules électriques basse consommation et tubes au néon, cartouches d'encre sont installés à la mairie.

Ils sont accessibles aux heures d'ouverture du secrétariat.

- Le groupe de travail « Agenda 21 » assurera le suivi et l'évaluation de toutes les actions en cours. Une réunion annuelle permettra de faire le point.

• et vos piles !

Auto-Moto « Vertes »

Cette rubrique a pour mission de vous informer sur tout ce qui touche à l'automobile et la moto « propre ».

Ferrari construit ses emblématiques bolides dans l'une des usines les plus vertueuses au monde.
Cette usine fait appel à la trigénération. Elle produit de l'électricité, de la chaleur et retraite son eau. Les bâtiments sont classés très basses consommations, 30% du site est éclairé avec des LED. Les lignes de production sont garnies d'arbres et de plantes vertes. Des panneaux photovoltaïques (4 000 m²) produisent 240 000 kwh par an.
Les eaux usées sont traitées pour être réutilisées, le bruit est limité à 73db, les rejets polluants sont contrôlés en permanence.
L'objectif visé est l'autosuffisance énergétique en produisant 100 000 kwh par an et de réduire de 40% ses émissions de CO2 d'ici 2020.
Un exemple à suivre.

Le PLU : Organiser l'espace pour l'avenir.

Depuis quelques mois, Briarres prépare la refonte de son Plan d'Occupation des Sols, appelé à devenir un Plan local d'Urbanisme (PLU). Parmi les nouveautés de la procédure, figure l'obligation de commencer par définir un Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD). C'est la phase qui s'achève en ce moment.

Pour mener à bien ce travail, le cabinet RMB de Pithiviers, chargé de la préparation du PLU, s'est adjoint les conseils de l'Institut d'Ecologie appliquée (IEA), qui a effectué les études environnementales, et de la société ESEA, qui a travaillé sur les annexes sanitaires. Il a, bien sûr, suivi les directives issues du groupe de travail « Agenda 21 » qui a défini, avec le Conseil municipal, les grandes lignes de ce que devrait être le Briarres de demain.

Pour déterminer les besoins en construction des prochaines années, le cabinet RMB s'est inspiré des perspectives dessinées par l'INSEE et reprises dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) du Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais. Selon ces prévisions, Briarres-sur-Essonne pourrait accueillir, en 2020, entre 685 et 715 habitants. Cela suppose la construction d'une quarantaine de logements.

Bloqué au nord et à l'est par les Communes de Dimancheville et de Puiseaux, Briarres ne peut s'étendre que dans les deux autres directions : Manchecourt et Aulnay. Les travaux de l'IEA ont montré que la zone d'expansion naturelle était davantage orientée vers Manchecourt. C'est donc dans ce secteur que de nouveaux espaces constructibles doivent être trouvés. C'est pour cela que la Commune y constitue une réserve foncière qui sera principalement utilisée aux équipements collectifs et aux logements locatifs aidés qui structureront les nouveaux espaces bâtis.

Ces équipements (salle des fêtes et école) permettront d'intégrer dès le départ les nouveaux quartiers au village. Situés autour du stade, ils assureront une fréquentation quotidienne évitant toute rupture entre nouveaux et anciens habitants, rupture dont Briarres a trop souffert il y a peu. Au contraire, l'urbanisation de la zone devrait permettre une nouvelle liaison entre la rue de l'Evangile, les nouveaux quartiers et la route de Manchecourt. Se créera ainsi un quartier mixte, laissant place à l'habitation, à l'activité artisanale ou agricole et aux loisirs, largement ouvert sur l'extérieur.

Conformément aux conclusions du groupe de travail « Agenda 21 », un soin particulier devra être apporté aux conditions dans lesquelles de nouvelles constructions apparaîtront. L'intégration dans le site sera spécialement soignée. Les constructions durables (récupération des eaux pluviales, orientation des bâtiments, intégration des énergies nouvelles…) seront favorisées. Des liaisons douces (voies piétonnes, pistes cyclables…) seront envisagées, non seulement entre le quartier du stade et le bourg, mais aussi entre le bourg et les hameaux de La Grange et de Francorville.

Enfin, le patrimoine architectural et naturel fera l'objet d'un soin particulier. Outre l'église Saint-Etienne, classée à l'ISMH, Briarres possède des petits éléments de patrimoine faisant son charme : moulins, pavillons, ruelles… Sans en faire des éléments de contrainte pour l'avenir, le PADD pourra affirmer leur caractère et les inscrire dans la perspective de notre développement. L'étude environnementale a aussi mis en valeur les espaces naturels remarquables (marais, mais aussi pelouses xérophiles dans la plaine) qu'il conviendra de protéger sans nuire à l'activité agricole. Parallèlement à Natura 2000 et au Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), le PLU contiendra les mesures propres à garantir la qualité de notre environnement.

Briarres prépare son avenir. En imaginant dès aujourd'hui les années 2020/2030, nous mettons toutes les chances de notre côté. Plutôt qu'un développement subi qui risque d'être anarchique, nous préférons un développement choisi. Mais ces choix doivent se faire avec la participation de tous. C'est pourquoi le PADD sera présenté à l'ensemble de la population lors d'une exposition qui aura lieu du samedi 15 au samedi 29 mai. Une réunion publique, consacrée conjointement au PLU et à l'Agenda 21, sera organisée le vendredi 28 mai.

Retenez dès maintenant ces dates !

En mai, je prépare mon jardin !

VIVACES

- Commencez les semis des plantes vivaces à l'extérieur, dans un coin du potager par exemple.
- Tuteurez les vivaces les plus hautes, telles que les delphiniums, avant qu'elles ne soient trop hautes.
- Divisez ou rabattez les touffes des plantes de printemps juste après leur floraison (corbeilles d'or ou d'argent, doronic)
- Finissez les plantations des vivaces, et en particulier des semi-rustiques.

GRIMPANTES

- Marcottez les glycines.
- Plantez les espèces fragiles au froid, comme les clématites à floraison hivernale, les passiflores, le rhodochiton, les capucines tubéreuses. . .
- Plantez les grimpantes annuelles, telles que les Volubilis, capucines des Canaries ou le Mina lobata.
- Palissez et tuteurez les nouvelles pousses.

BULBEUSES

- Surveillez les attaques des criocères sur le lis.
- Mettez en place les bulbeuses à floraison estivale et automnale.
- Laissez sécher complètement le feuillage des tulipes et jacinthes avant de les déterrer, en juin.

Trucs et astuces pour ma planète

Votre ordinateur reste souvent allumé toute la journée. N'hésitez pas à l'éteindre plusieurs fois par jour. Un poste fixe allumé 24h/24 entraîne une dépense de 139 € par an.

La vie des Associations

Recyclons à la Bibliothèque !

Samedi 3 avril, salle polyvalente, l'association de la bibliothèque Anaïs-Thiebaut a présenté une exposition sur le tri sélectif, dans le cadre du développement durable. Grâce aux échantillons prêtés par M. Muller, ambassadeur du tri au SITOMAP de Pithiviers, nous avons pu comprendre le parcours effectué par les déchets de notre poubelle jaune jusqu'au centre de revalorisation et nous rendre compte que trier nos rejets peut donner vie à un autre objet, une autre matière. Mercredi 7 Avril, l'exposition a été présentée au club du 3ème âge suivie d'un goûter.

Vos maisons récompensées

Le mercredi 03 mars, a eu lieu à Pithiviers le palmarès du concours départemental du fleurissement 2009. Dans la rubrique communes de première catégorie B, arrondissement de Pithiviers, Briarres a été récompensé ainsi que :

- Mme et M. Amary pour maison fleurie de 1ère catégorie A.
- Mme et M. Faucher pour maison fleurie de 1ère catégorie B.
- Mme et M. Henri pour maison fleurie de 2ème catégorie.
- M. Marchenay pour maison fleurie de 3ème catégorie.

La commission communale détermine une présélection de maisons à ce concours départemental répondant à différents critères. Les maisons proposées sont ensuite vues lors du passage du jury départemental durant le mois de juillet. Après examen au niveau départemental, des prix sont alloués aux meilleures réalisations. A noter que cette année fut une très bonne floraison de récompenses pour notre village. Merci à tous ceux qui participent chaque jour à l'harmonie de leurs espaces verts.
En parallèle, le concours communal récompense les efforts effectués lors de la fête du village le dernier dimanche du mois août.

Sur vos agendas...

9 Mai, toute la journée :
Vide-grenier du Comité des Fêtes

12 Juin à 20 h 30 :
Concert au bord de l'eau, terrain du Lavoir - Avec la Voix d'Orphée et l'Ecole de musique de Puiseaux

19 et 20 Juin à partir de 14 heures :
- Exposition d'art contemporain à la mairie
- Dégustation de miel à la Bibliothèque Anaïs-Thiebaut dans le cadre de l'exposition "Les abeilles et le bon miel"

26 Juin à 20 h 30 :
Pièce de théâtre

Du 5 juin au 31 juillet :
Exposition "Les Abeilles et le bon miel" à la Bibliothèque Anaïs-Thiebaut

• La Voix d'Orphée lors de la Route du Blé 2007

Pour recevoir ce bulletin en couleurs sur votre ordinateur, transmettez votre e.mail à :
mairie-de-briarres@wanadoo.fr
En plus, ça protège la planète !

L'assainissement coll

Le 24 Juillet dernier, le Conseil syndical du BDOP a définitivement adopté les documents de consultation des entreprises qui seront chargées de construire le réseau d'assainissement et les stations d'épuration du Syndicat. Ces documents, qui représentent plusieurs centaines de pages, ont été publiés sur la plateforme d'appel d'offres du Conseil général. A ce jour, plus de 60 entreprises les ont téléchargés, ce qui devrait garantir, grâce à la concurrence, des offres particulièrement intéressantes tant du point de vue technique que financier.

Quatre lots ont été définis : un pour chaque station (Orville et Le Pont), un pour le réseau lui-même et les branchements, un enfin pour les postes de relevage.

Le cœur de Briarres desservi

C'est, bien sûr, le réseau de Briarres qui sera le plus important. Il desservira toutes les habitations situées à l'intérieur de la rue du Pourtour, de la rue de la Poterne et de la rue des Coquereaux, ainsi que les maisons de la rue de la Gare jusqu'à la limite de Dimancheville. Il était impossible de relier dès la première année l'ensemble des habitants de la Commune en raison du coût d'une telle opération. Rappelons que les travaux envisagés représentent déjà un budget d'environ 3 millions d'euros !

Le choix a donc été fait de reporter à une date ultérieure le raccordement des autres quartiers, dont les assainissements sont, globalement, dans un meilleur état que ceux du centre bourg.

Compte tenu de la géographie des lieux, des

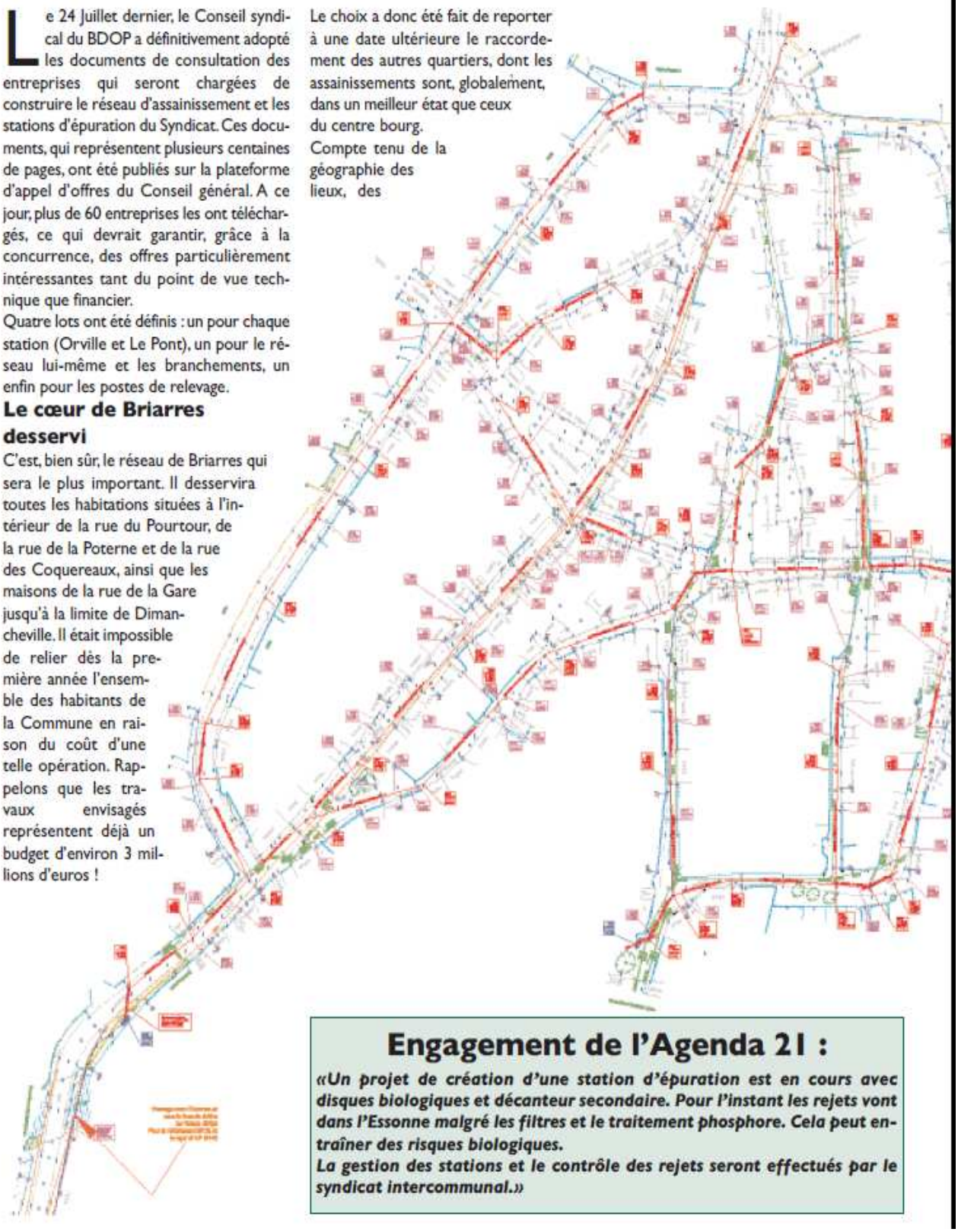

Engagement de l'Agenda 21 :

«Un projet de création d'une station d'épuration est en cours avec disques biologiques et décanteur secondaire. Pour l'instant les rejets vont dans l'Essonne malgré les filtres et le traitement phosphore. Cela peut entraîner des risques biologiques.

La gestion des stations et le contrôle des rejets seront effectués par le syndicat intercommunal.»

ectif arrive à Briarres

postes de relevage devront être installés dans les points bas. Ainsi, les eaux usées du bas de la rue du Pourtour, de la rue de l'Ecole et de la rue de la Poterne seront-elles recueillies sur la placette située devant l'entrée du moulin de Briarres et renvoyées dans le collecteur principal de la rue de la Gare. De même, sur la rive gauche de l'Essonne avant le pont, les eaux seront collectées pour être envoyées sur la rive droite par un passage sous l'Essonne.

Une station écologique

La station de traitement des eaux sera à disques biologiques (voir encadré). Cette technique a été préférée au traditionnel système à boues activées que voulait imposer l'administration. D'un rendement équivalent, les disques biologiques ont, pour le Syndicat, plusieurs avantages. Le coût de construction est moindre. Le fonctionnement est plus facile et ne nécessite que des interventions simples et espacées, alors que les boues activées réclament une présence fréquente de techniciens sur les lieux. Enfin, les disques biologiques ne produisent que peu de boues ultimes. Celles-ci seront traitées sur place dans des roselières.

Ajoutons que ce processus qui, pour l'essentiel, se passe à l'intérieur de caissons fermés, comporte beaucoup moins de risques de mauvaises odeurs que les stations traditionnelles !

Pour mettre en œuvre ce projet, le Syndicat est sur le point d'acquérir 3 terrains. La Commune d'Orville a souhaité vendre celui sur lequel sera construite la station qui traitera les eaux de la Commune. D'autre part, l'achat d'un petit terrain d'environ 300 mètres-carrés est rendu nécessaire pour implanter le poste qui enverra la totalité des eaux usées du réseau Dimanche-ville-Briarres-Le Pont vers la station. Ce terrain est situé juste à côté de la noue Saint-Georges. Même si l'équipement sera entièrement enterré, il était nécessaire qu'il soit implanté sur un terrain public. Enfin, le BDOP va acheter 8 000 mètres-carrés de terrains entre le CD 27 et la voie SNCF pour implanter la station d'épuration du Pont. Cette surface a été déterminée largement pour faire face aux prévisions d'extension dans les décennies à venir.

Des travaux imminents

Le mois d'octobre devrait voir la signature des marchés de travaux, qui débuteront immédiatement après. Chaque abonné sera consulté personnellement pour ce qui concerne les travaux qui seront effectués devant chez lui et une large information permettra à tous de suivre ce chantier – et notamment les difficultés de circulation qu'il engendrera inévitablement !

Ces mauvais moments passés, Briarres-sur-Essonne disposera, comme de nombreuses communes alentour, d'un réseau public d'assainissement. Fidèle à son Agenda 21, elle pourra être fière, grâce aux représentants de chaque commune au BDOP, d'utiliser les filières les plus respectueuses du développement durable pour le traitement de ses eaux usées et garantir le meilleur respect de notre environnement.

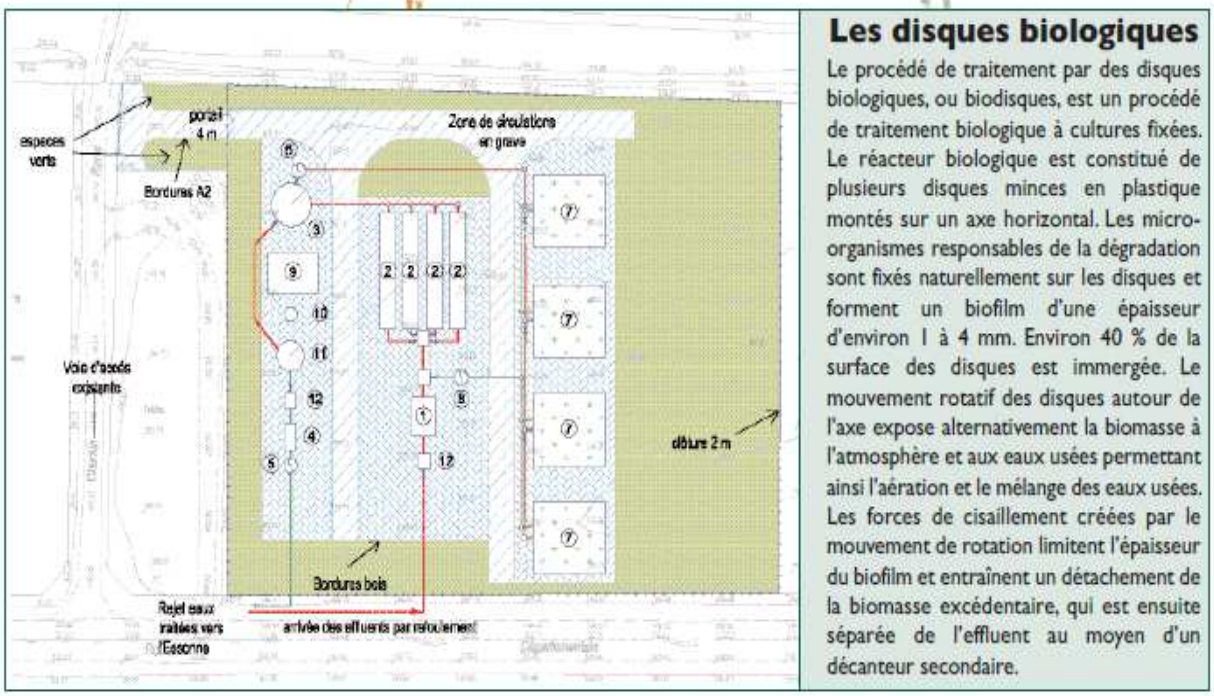

Les disques biologiques

Le procédé de traitement par des disques biologiques, ou biodisques, est un procédé de traitement biologique à cultures fixées. Le réacteur biologique est constitué de plusieurs disques minces en plastique montés sur un axe horizontal. Les micro-organismes responsables de la dégradation sont fixés naturellement sur les disques et forment un biofilm d'une épaisseur d'environ 1 à 4 mm. Environ 40 % de la surface des disques est immergée. Le mouvement rotatif des disques autour de l'axe expose alternativement la biomasse à l'atmosphère et aux eaux usées permettant ainsi l'aération et le mélange des eaux usées. Les forces de cisaillement créées par le mouvement de rotation limitent l'épaisseur du biofilm et entraînent un détachement de la biomasse excédentaire, qui est ensuite séparée de l'effluent au moyen d'un décanteur secondaire.

« Chaque village est un lieu de vie à épargner pour les générations futures … qui doit demeurer un espace privilégié ou peuvent se conjuguer harmonieusement, épanouissement de la personne et développement durable de la collectivité »

(Extrait de la Déclaration des Droits et Devoirs des Villages de France adoptée en juin 2000)

notre VILLAGE terre d'avenir

NOTRE VILLAGE TERRE D'AVENIR 2010-2013

Le **Comité de Labellisation** et **d'Evaluation** de **l'Association Nationale Notre Village**

attribue à la commune de *Briarres sur Essonne*

LE LABEL TERRE D'AVENIR

Fait à Paris, le 23 Novembre 2010

Signature du Lauréat

Le Président de l'Association Nationale Notre Village

Claude DUVAL

© comiverts - Brive - 2007

Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité